

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 27 novembre au 3 décembre 2009 - N° 6291 - 58^{ème}



INTERVIEW

PAUL GIACOBBI

LE DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE HAUTE-CORSE SERA CANDIDAT AUX PROCHAINES ÉLECTIONS TERRITORIALES. IL L'À AFFIRMÉ RÉCEMMENT LORS D'UNE RÉUNION PUBLIQUE ORGANISÉE EN COSTA VERDE, À LAQUELLE ONT ASSISTÉ DE NOMBREUX ÉLUS ET CONCITOYENS. L'OCCASION POUR L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE DE LE RENCONTRER ET DE FAIRE AVEC LUI UN PREMIER POINT DE CAMPAGNE.



RENDEZ-VOUS

23^{ème} Téléthon, les 4 et 5 décembre 2009, à Bonifacio et dans toute la Corse



AGRITOURISME

Zoom sur le label «Bienvenue à la ferme», soutenu par les chambres d'agriculture



INITIATIVE

«L'Operata culturale» prend forme avec la mise en réseau des auteurs insulaires

Operata culturale

Un appel fédérateur aux auteurs et créateurs

L'Operata culturale s'est mise en marche le 7 novembre 2009 au centre Prumetei de Francardu. L'appel sera lancé via les médias dès que cette association sera constituée officiellement. Son but est la défense des auteurs, des droits d'auteur et surtout la distribution de leurs ouvrages. Créées dans la liberté de l'esprit, toutes les œuvres littéraires et artistiques témoignant d'une sensibilité corse, réalisées par un Corse ou un non Corse, seront les bienvenues. L'Operata culturale ne localise ni l'écriture, ni l'écrivain.

Fabricants d'histoires

Les mots de papier pèsent lourd. Ecrire demande du temps. Donner à lire ses émotions, ses souvenirs, son imaginaire, c'est vouloir partager, peut-être faire rire ou pleurer. Ecrire est aussi stressant, quelquefois douloureux. Le comédien joue sur une scène, l'écrivain joue à donner des mots.

Le livre achevé, la réalité est bien présente et devient une affaire commerciale. Si les livres ne se vendent pas, l'éditeur n'existera plus. Or en Corse, le lectorat est faible. Nous ne sommes pas représentés sur le continent car les moyens financiers manquent aux éditeurs pour s'offrir les services d'un véritable système de distribution, alors que les livres édités sur le continent arrivent jusqu'à nous. Nous voilà défavorisés et même pénalisés parce que nous vivons sur une île.

Il fallait faire quelque chose. Jean-Pierre Santini, créateur des éditions A fior di Carta à Barrettali, écrivain lui-même, est de ces hommes qui fourmillent d'idées le matin au réveil. Il en a choisi une qui nous a paru à tous intéressante. Reste à l'affiner.

Le manifeste de Luri

Tout a commencé à Luri le 22 Août 2009 à la Fiera di u vinu : des auteurs concernés par la question de la créativité et de la valorisation du livre se sont réunis pour être plus efficaces et présenter un minimum de cohésion en s'accordant sans ambiguïté sur la notion de littérature corse. Mais il fallait aller plus loin. C'est donc à Francardu, ce 7 novembre 2009, qu'une réunion plus large s'est tenue, dans ce lieu surprenant et magnifique des Arts du feu : Prumetei.

Des réflexions approfondies ont fait avancer le débat. Il a été décidé que toute oeuvre littéraire et artistique témoignant d'une sensibilité corse, écrite et éditée en Corse et/ou ailleurs, sera considérée comme faisant partie de la littérature corse. Une bibliographie courante de la Corse devrait exister sur le net, et l'association s'en donnera les moyens.

Un salon du livre corse sera organisé au printemps prochain à Francardu (puisque Prumetei lui offre l'hospitalité) conjointement par l'association des écrivains corses et l'association des éditeurs corses, en partenariat



Séance dédicace en milieu rural, au cœur de ce qui apparaît souvent pour les auteurs cherchant à faire connaître leur œuvre, un véritable parcours du combattant

avec la Collectivité Territoriale. Il sera demandé à la chaîne Via Stella une émission mensuelle consacrée à un échange entre les auteurs à partir de leurs œuvres.

« Il faut associer à cette démarche, expliquent les initiateurs, les artistes plasticiens, musiciens, chanteurs et comédiens pour un futur « village de la création corse ».

Cette réunion très positive en appelle d'autres car le travail ne fait que commencer. Elle a été suivie d'une visite à la boutique où les verreries et les pièces de poteries sont si belles que beaucoup iront y acheter leurs cadeaux de Noël.

Les auteurs participants

Marianghjulà **ANTONETTI-ORSONI**
Christophe **CANIONI**
Jean **CROZIER-PANDOLFI**
Xavier **CASANOVA**
Gilbert **ROMANI**
Marie-Jean **VINCIGUERRA**
Edmond **SIMEONI**
Dumè **GALLET**
Jean-Pierre **ORSI**
Victoria **FONDACCI**
Ghjuvan'Petru **RISTORI**
Jean-Charles **FABIANI**
Jean-Pierre **SANTINI**
Annonciade **SANTONI**
Anna **ALBERTINI**



Une production littéraire d'importance, en quête d'une meilleure diffusion

AU SOMMAIRE

4 *D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*



6 **INTERVIEW**
Le député et Président du Conseil Général de Haute Corse Paul Giacobbi répond à nos questions concernant les prochaines élections territoriales

9 *Agritourisme : petit coup de projecteur sur la marque et le réseau «Bienvenue à la ferme»*

10 *Rendez-vous : loin des polémiques, la déclinaison insulaire du 23^{ème} Téléthon*

12 *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*

13 **ANNONCES LÉGALES**

23 *La Parole à : Joselyne Mattei-Fazi, à propos de la motion de l'Assemblée de Corse relative au Galsi*

24 *Initiatives : un plan stratégique pour l'aéroport de Calvi Santa Catalina*

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Quel vacarme ! La France est «tourneboulee». Dans tous les sens et dans tous les domaines ça tire à «hue et à dia». La politique s'apparente à une scène de théâtre «grandguignolesque» où le ridicule – heureusement – ne tue pas, mais ne fait même pas rire, tellement les principaux acteurs manquent de talent et de crédibilité ! Ces derniers prennent, par médias interposés, les citoyens pour des «gogos».

Tout est prétexte à polémique et à désinformation. Et l'internet rend encore plus triste l'insignifiance de

pseudo-débats sur des questions de société, véritables prétextes pour piéger le camarade comme l'adversaire, à partir, souvent, de peccadilles montées en épingle.

Par ailleurs, tout semble prétexte à «légifération».

Les USA, décidément, déteignent de plus en plus sur la société française !

On finit par ne plus se reconnaître dans ce fatras d'informations et de propos contradictoires, quelques fois sans fondements.

Le chœur des «vertueux» s'est exprimé contre Thierry Henry dont la main dans la surface de l'Irlande, lors de la rencontre France-Irlande, a contribué au but marqué par William Gallas.

Je hais l'hypocrisie des «moralisateurs» qui sont légion en France !

Avec l'A.J.B, j'ai tellement ferrailé pour dénoncer les carences de l'arbitrage et déplorer, souvent, l'implication de l'arbitre dans les résultats crucifiant mon club que, tout en comprenant le désarroi des Irlandais, je ne peux m'associer au «chœur des vertueux».

L'équipe de France n'a pas bien joué au Stade de France. A la vue de sa prestation, elle ne mérite pas le partage des points.

Pour autant, ce résultat n'est pas plus condamnable que celui qui consacra l'équipe d'Italie, à Berlin, championne du monde avec la complicité scandaleuse de l'arbitrage.

Je n'avais pas entendu les commentateurs français, à l'époque, pourfendre les auteurs de ce «holdup» sportif, ni contre Materazzi, ni contre l'arbitrage indigne lors de cette rencontre.

Décidément, les Français singent bien mal leurs homologues anglais dans une conception du «fairplay» à peu de frais !

Car eux, au moins, ils réclament effrontément pour eux-mêmes ce qu'ils veulent que l'on refuse aux autres ! Ils ont au moins le courage d'assurer leur conception du «fairplay» à leur avantage exclusif.

La France, même dans le sport, a toujours le regard bienveillant pour ce qui se fait au-delà de ses terres, tout en continuant à chanter : «un sang impur abreuve nos sillons !»

Ah, la force du «parti de l'étranger» ! Toute occasion est bonne pour qu'il se manifeste en se colorant de sentiments apparemment vertueux.

ERRATUM

L'écrivain turc Nedim Gürsel, dont nous vous avons offert une interview exclusive dans notre précédente édition, et qui sera en Corse le 4 décembre pour une dédicace à la librairie bastiaise Terra Nova puis pour un dîner-débat au couvent Santa Catalina, à Sisco, a, comme nous l'avons indiqué, consacré un chapitre à la Corse dans un de ses livres parus en Turquie. Ce livre, qui est bien un «récit de voyages» n'est pas intitulé comme tel mais porte le titre «Hatirla Barbara», «Rappelle-toi Barbara», un clin d'oeil au fameux poème de Jacques Prévert.



DIRECTION - ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associu di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR
L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 18 NOVEMBRE

Réaction contre une «politique d'expulsion»

Après le suicide du jeune Marocain **Mohamed Hida**, à la prison de **Borgo**, le collectif «**Immigration choisie : la honte !**» manifeste devant le commissariat de police de **Bastia**. Dénonçant une véritable «chasse à l'homme» menée dans le cadre d'une «politique d'expulsion destinée à satisfaire uniquement des données statistiques et des calculs électoralistes», il sera reçu le lendemain matin par le **Préfet de la Haute-Corse**, **Jean-Luc Nevache**.

Bientôt une grève à la mairie d'Ajaccio ?

La section **STC** de la **Ville d'Ajaccio** dépose un préavis de grève illimitée à compter du **lundi 30 novembre**, dénonçant la dégradation quotidienne des conditions de travail en mairie. **L'UNSA** annoncera quant à lui ne pas vouloir s'associer au mouvement. Des négociations avec la direction municipale seront rapidement engagées.

Pompiers ajacciens en colère

La section **STC** des **Sapeurs pompiers d'Ajaccio** tient une conférence de presse pour manifester son mécontentement, réclamant l'ouverture de la nouvelle caserne (qui aurait dû être opérationnelle dès mai 2008) et une réunion d'urgence avec la **Ville d'Ajaccio**, maître d'œuvre du projet, ainsi qu'avec le **Conseil Général de Corse du Sud**, principal bailleur.

JEUDI 19 NOVEMBRE

Procès des marins STC

Alain Mosconi et ses frères, **Patrick** et **Jean-Marc**, ainsi que **Félix Dragegorio** voient leur procès devant le **tribunal correctionnel de Marseille** ouvert. Ils ont à répondre de «séquestration» suite à la prise du **Pascal Paoli**, en 2005, dans la cité phocéenne. Deux ans d'emprisonnement avec sursis seront requis contre **Alain Mosconi** et **Félix Dragegorio** et 18 mois du même acabit contre les deux frères **Mosconi**. Décision attendue pour le 2 décembre 2009.



Corsica Libera défend nos forêts

Les militants nationalistes tiennent une conférence de presse sur le **port de commerce de Propriano** et empêchent le chargement de deux remorques devant transporter des coupes de bois de chauffage. Ils entendent ainsi protester contre «**le massacre et le pillage de nos forêts**» occasionnés par des coupes sauvages de bois réalisées dans le cadre d'une «**filière bois quasi clandestine dans la vallée du Taravu**», tout en promettant de saisir l'**Assemblée territoriale** «**pour la mise en place d'un code de gestion adapté à l'île et à cette filière**».



Modification institutionnelle en vue ?

Nicolas Alfonsi dépose au **Sénat** une nouvelle proposition de loi portant modification du statut du **Conseil Exécutif de Corse** qu'il souhaiterait voir intégré à l'**Assemblée de Corse**.

Bernard Accoyer en Corse

Le **Président de l'Assemblée Nationale** répond à l'invitation du député-maire **Sauveur Gandolf-Scheit**. A **Biguglia**, il est accueilli à l'**Hôtel de Ville** pour y recevoir la médaille d'honneur de la ville, avant de participer à une réunion publique puis, le lendemain, à l'inauguration, au **rond-point de Ceppo**, de la statue en bronze réalisée par **Césaire Rabitti** et représentant le célèbre **Vincetello d'Istria**, Vice-Roi de Corse originaire de **Cinarca**, qui bâtit la **citadelle de Corte** et combattit sans relâche les **Génois**.

Nouvel homicide à Calenzana

Jacques Buttafoghi, 43 ans, fiché au grand banditisme (condamné à plusieurs reprises et placé sous contrôle judiciaire pour une affaire de blanchiment d'argent) et réputé proche d'**Ange-Toussaint Federicci** (actuellement incarcéré) de la bande de **Venzolasca**, est abattu sur le territoire de la commune balantine. Il s'agit du 15^{ème} guet-apens en moins de 11 mois. On découvrira que les tireurs n'en étaient pas à leur première tentative, une embuscade ayant avorté une dizaine de jours plus tôt à **Bonifacio**, ce qui expliquerait que la victime ait été armée et ait eu le temps de riposter face à ses agresseurs.

Premiers cas avérés de grippe A à l'école primaire de Furiani

Le virus fait son entrée dans le groupe scolaire «**U ristincu**», s'étendant rapidement pour passer à 14 cas avérés le **lundi d'après**, jour où la **Préfecture** décidera finalement de fermer deux classes de l'école primaire. Le lendemain, ce sera au tour du **Collège de Baleone** d'être fermé dans la soirée sur décision des pouvoirs publics.



LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ÉLU PAR SAUVEUR GANDOLF-SCHUIT À BIGUGLIA

VENDREDI 20 NOVEMBRE

Sarkozy bientôt en Corse

Tous les médias insulaires s'en font l'écho : le Président devrait à nouveau se rendre en Corse à la mi-décembre 2009 pour y annoncer notamment le raccordement de l'île au Galsi.



Jour de grève aux CFC

Les cheminots STC cessent le travail en signe de soutien aux marins STC jugés dans le même temps à Marseille. Ils associent à cette action une revendication de modernisation sociale au sein des CFC.

Du neuf à la Poste ?

L'Union départementale de la CGT La Poste tient une conférence de presse à Ajaccio pour remettre encore une fois en question le changement de statut de La Poste et annoncer sa participation à la journée nationale de grève du 24 novembre. Parallèlement, la Direction Régionale de La Poste fait connaître aux médias son programme d'investissement pour la mise en place d'un nouveau modèle d'accueil dans les bureaux de poste de Corse : 1M€ devrait donc servir cette transformation des espaces postaux d'ici 2012.

Un Corse gagne le Partouche Tour Poker

Jean-Paul Pasqualini, un Bastiais de 49 ans, remporte la deuxième édition du tournoi de poker organisé au Palm Beach Casino de Cannes et se voit remettre un gain d'un million d'euros par Eric Cantona, devant les caméras d'Eurosport.

SAMEDI 21 NOVEMBRE

Suicide à Calvi

Le corps sans vie de l'adjudant du génie militaire basé à Calvi et disparu le 20 novembre après qu'il eut informé l'un de ses proches de son intention de se suicider, est retrouvé par 25 mètres de fond, lesté par une ancre, au large de la pointe Saint-François, à Calvi.

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

Rassemblement pour l'abbé Polge à Ajaccio

300 personnes venues de Corte, de Balagne, de Porto Vecchio et de la région ajacienne se retrouvent place du Diamant pour des chants et des prières de soutien au curé de Corte révoqué.

CGT EDF et GALSI

La CGT EDF tient une conférence de presse dans les locaux de la centrale du Vaggio pour exprimer à nouveau sa volonté de voir la Corse raccordée au Galsi, une priorité, selon le syndicat, par rapport à la question de l'énergie devant alimenter, en attendant, les centrales.

LUNDI 23 NOVEMBRE

Assises de Haute-Corse

Le procès de deux ressortissants polonais, Piotr Kostrzewa et Krystof Pawel Tyrlik, s'ouvre. SDF au moment des faits, tous deux sont accusés d'avoiron, le 28 mars 2005, sous l'emprise de l'alcool, sans véritable mobile et dans des circonstances particulièrement horribles, assassiné leur compatriote Andrzej Kranowski à Poggio d'Oletta.

Remise en cause d'une union à gauche ?

Au micro de RCFM, on entend Paul Giacobbi dénoncer une « mécanique d'union qui, telle qu'elle a été déclenchée, ne marche pas », et préciser à propos des dernières consultations à Corte : « Rien n'a été signé. Ce sont là des réunions absurdes et caporalistes. Il n'y a pas de leader désigné et pas de programme, sinon un catalogue de ce qu'il ne faut pas faire. »

Occupation de l'ARH

Le STC investit les locaux de l'Agence Régionale d'Hospitalisation, réclamant l'ouverture de négociations avec le Ministère de la Santé.

MARDI 24 NOVEMBRE

Du neuf pour le SCB

Charles Cappia est nommé Président du Club tandis que Jean-Jacques Vendasi et Jean Dominici sont déclarés sponsors.

Grève nationale

Postiers et enseignants participent au mouvement de grève nationale pour dire non au projet de privatisation de La Poste et aux suppressions d'emplois dans l'Education Nationale. Ils sont néanmoins peu nombreux à se retrouver devant les grilles des préfectures d'Ajaccio et Bastia, à l'appel de la FSU et de la CGT.

Paul Giacobbi en

Le Député et Président du Conseil Général de Haute-Corse sera candidat aux prochaines élections territoriales. Il l'a affirmé récemment lors d'une réunion publique organisée en Costa Verde, à laquelle ont assisté de nombreux élus et concitoyens. L'occasion pour l'Informateur Corse Nouvelle de le rencontrer et de faire un premier point de campagne. De l'union de la gauche à ses relations avec le Chef de l'État, en passant par les ambitions qui l'animent, Paul Giacobbi se prête au jeu des questions, en tout bien tout honneur...

► **Paul Giacobbi, que représente pour vous le rendez-vous des prochaines élections territoriales ? Comment s'annonce-t-il ?**

Naturellement, il s'agit pour ma part d'une échéance majeure et ce, à plus d'un titre. En premier lieu, outre le fait que tout scrutin soit important, les élections de mars 2010 le sont particulièrement ne serait-ce qu'à travers la réforme des collectivités territoriales qui va conduire à une certaine réunification des institutions publiques et la Corse sera probablement concernée. Et puis, nous le savons bien, la C.T.C. joue un rôle prépondérant sur le plan de la vie locale, eu égard aux compétences et nombreux projets qui lui sont spécifiques, en comparaison avec d'autres Régions continentales ou d'outre-mer. De plus, il est à noter que la Corse arrive aujourd'hui dans une période où elle a besoin d'investir pour son avenir, où le renouvellement de grandes questions se prépare, notamment au niveau des transports, de l'environnement et du développement durable, de l'aménagement, des énergies avec par exemple le raccordement de notre île au gazoduc « Galsi ». Un ensemble de points qui fait donc de ces élections un rendez-vous incontournable de la scène publique insulaire et auquel je souhaite prendre part. Aux côtés de mes amis et, bien sûr, des électeurs. Pas tellement de manière idéologique mais plutôt en faisant preuve de pragmatisme. Sachant qu'en politique, ce qui compte avant tout c'est de proposer un véritable projet, de savoir comment le mettre en œuvre et d'initier pour cela un rassemblement de personnes raisonnables et responsables. Sans promettre la lune à quiconque...

► **Où vous situez-vous dans la campagne électorale par rapport à vos amis du Parti Radical de Gauche (P.R.G.), Émile Zuccarelli et Nicolas Alfonsi ?**

À l'heure actuelle, j'ai le regret de constater qu'aucun de nous trois n'est en ordre de marche. Je trouve d'ailleurs qu'on a perdu beaucoup de temps et si j'ai réagi récemment en réunissant des amis et électeurs à Tagliu-Isulacciu, c'est pour tenter de sortir de l'impasse dans laquelle, malheureusement, nous sommes encore aujourd'hui. Oui, je suis tout à fait d'accord sur le fait de réussir l'union à Gauche. Mais en permettant que les bases de la démarche soient



Paul Giacobbi a réuni massivement les siens, le 21 novembre à Tagliu-Isulacciu, Résidence des Iles : environ mille personnes étaient présentes, dont 150 élus de toutes sensibilités

plus raisonnables que celles proposées le 15 novembre dernier à Corte, où il était établi qu'un tel aura tant, plus ou moins qu'un autre. Ce qui mènerait forcément à exclure des personnes pourtant motivées et capables. Tout cela ne peut pas fonctionner. À présent, il importe d'agir vite et bien. Impossible de prendre son temps jusqu'aux fêtes de Noël pour commencer à réfléchir sérieusement à qui va conduire la liste. Et pourquoi pas jusqu'à Pâques ? L'Union Européenne à 27 a désigné en seulement un mois son nouveau Président. Si nous ne parvenons pas, à notre niveau, à identifier un leader dans les jours qui viennent, autant le dire tout de suite, c'est qu'on ne veut pas et qu'on va tout droit vers la défaite...

► **De quelle nature sont les divergences au sein de votre famille politique ?**

Ce qui est inquiétant, justement, c'est qu'on s'est évertué à trouver des divergences sur le fond, en discutant de la manière dont chacun se positionne autour de tel ou tel sujet. Mais nous n'y sommes pas parvenus. Je crois plutôt qu'il faut être raisonnable et essayer au contraire de recenser ce qui nous rapproche et non ce qui nous divise. Et là, ce sera plus jouable...

► **L'idée d'une liste commune au premier tour paraît plutôt compromise...**

ordre de marche



Force est de constater qu'aujourd'hui la mécanique d'union ne fonctionne pas, qu'elle est même complètement artificielle. Malgré une série de réunions, pour le moins absurde et caporaliste, nous arrivons à un point critique. Partout ailleurs en France, les leaders sont d'ores et déjà désignés, la plupart des listes et programmes établie. De notre côté, rien n'a été fait. Sans faire de dissidence ou chercher une quelconque rupture, je pense qu'il est à présent important de proposer aux personnes qui veulent un changement à la Collectivité Territoriale de Corse, que les discussions aient lieu entre élus représentatifs et non au sein d'états-majors de partis. Le débat doit être consensuel et ouvert à toutes celles et ceux qui soutiennent nos politiques et nos majorités dans les Mairies et au Conseil Général. Aucun de ces acteurs-clés ne peut être exclu, qu'il soit ou pas de stricte obédience de Gauche. Il faut enfin un vrai projet pour la Corse, qui annonce ce que l'on va faire et qui ne soit pas un catalogue de nos tabous...

► **Lors de votre récente réunion à Tagliu-Isulacciu, vous avez annoncé que vous seriez candidat pour conduire la liste de**

l'union de la Gauche en mars 2010. En quoi pensez-vous être le plus apte à prendre les commandes ?

Je souhaite en priorité une cohésion entre les forces de progrès pour jouer la gagne et proposer une solide alternative en faveur de la société Corse. Il est ainsi fondamental que nous réussissions à constituer une liste commune au premier tour et que nous soyons à la hauteur du rendez-vous des prochaines élections territoriales. En ce sens, je crois que ma candidature n'est pas à écarter. Toutefois, il est, selon moi, regrettable qu'en étant élu Député et Président du Conseil Général de Haute-Corse, je n'aie aucune existence au sein du Parti Radical de Gauche auquel je suis fidèle depuis le début de mon engagement politique. C'est quand même un comble...

► ***Êtes-vous confiant quant au nouveau mode de scrutin ?***

Je n'ai pas à être confiant ou inquiet. Quoi qu'on en dise, le nouveau mode de scrutin correspond à la voix de la République. Je rappelle que celui-ci a été voté par les Députés et Sénateurs avant de recevoir la validation du Conseil Constitutionnel. Il est ce qu'il est et nous ne pouvons désormais que faire avec...

► ***Quel regard portez-vous sur l'action mise en œuvre à ce jour par la Présidence sortante de la Collectivité Territoriale de Corse ?***

À mon sens, cela n'intéresse pas les électeurs surtout s'ils ne sont pas convaincus que je ferais mieux. En politique, la proposition de

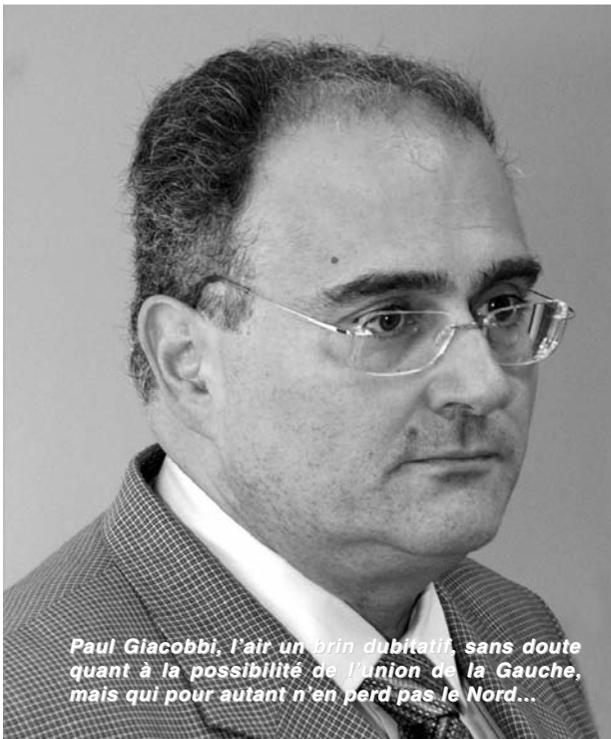
« JE SOUHAITE EN PRIORITÉ UNE COHÉSION ENTRE LES FORCES DE PROGRÈS POUR JOUER LA GAGNE ET PROPOSER UNE SOLIDE ALTERNATIVE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CORSE. IL EST AINSI FONDAMENTAL QUE NOUS RÉUSSISSIONS À CONSTITUER UNE LISTE COMMUNE AU PREMIER TOUR ET QUE NOUS SOYONS À LA HAUTEUR DU RENDEZ-VOUS DES PROCHAINES ÉLECTIONS TERRITORIALES. EN CE SENS, JE CROIS QUE MA CANDIDATURE N'EST PAS À ÉCARTER ».

PAUL GIACOBBI

ce qu'on va faire prévaut sur la critique de ce qui a précédé. Je m'abstiendrai donc de réprimander le mode de gestion de la Présidence sortante, même si on doit reconnaître qu'il n'a pas été idyllique. Mais, d'abord, ce n'est pas toujours évident de diriger une collectivité et puis, nous savons que la C.T.C. avait une majorité difficile à trouver. Ainsi les circonstances étaient-elles plutôt particulières...

► ***Et que proposez-vous pour faire mieux ?***

De la méthode et du sérieux. À ce jour, des problèmes financiers subsistent; il est important d'établir des propositions précises pour réussir à les régler. Cela doit passer notamment par des choix d'investissement, en évitant donc de vouloir tout faire en même temps. D'autre part, il faudrait peut-être discuter plus profondément avec l'État afin de redresser la barre...



Paul Giacobbi, l'air un brin dubitatif, sans doute quant à la possibilité de l'union de la Gauche, mais qui pour autant n'en perd pas le Nord...

Premièrement, je ne sais pas s'il a vraiment tenu ce propos. Et puis cela ne me paraît pas très intéressant. Droitisation, gauchisation. Chacun est comme il est. Jusqu'à preuve du contraire, je ne fais pas partie du Gouvernement. J'ai réalisé quatre communiqués de presse à ce sujet, nous n'allons pas radoter de plus belle. Cela n'en vaut pas la peine...

► **Nous n'y sommes pas encore, certes, mais, le cas échéant, comment envisagez-vous les tractations du second tour? Y avez-vous déjà réfléchi? Il semble, à la lecture d'une interview que vous avez accordée dernièrement à nos confrères de Corse-Matin, que vous vous orientez peut-être vers les nationalistes modérés...**

Tout porte à croire que vos confrères de Corse-Matin ont beaucoup d'imagination. Il en va de la logique : une élection – surtout comme celle-ci – se gagne s'il y a une large et solide union dès le premier tour, avec naturellement les personnes les plus représentatives des divers courants de la Gauche insulaire. Concernant les tractations d'entre les deux tours, je n'ai pas envie de me lancer dans un genre de politique-fiction. Nous verrons bien en temps voulu. Pour l'heure, tout cela me paraît complètement fantaisiste...

► **Quelles sont les modes de communication que vous comptez adopter pour aller à la « pêche aux voix » ?**

J'aime bien les modes de communication aussi directs que possible, en allant notamment à la rencontre du plus grand nombre. Certes, la population de notre île est relativement réduite. Et si on ne peut tout de même pas contacter 270 000 personnes, il est néanmoins possible d'en voir une bonne partie. C'est l'avantage d'un territoire à l'échelle humaine. Sachant que mon action sur le terrain sera ensuite renforcée par les diverses interventions traditionnelles dans les médias ou encore via Internet qui pour moi compte beaucoup. D'autant que chaque

mois, mon blog compte plusieurs milliers de visiteurs différents, venus non seulement de Corse, mais aussi – d'après les statistiques – des quatre coins du monde. Je pense que c'est une bonne chose également de s'ouvrir aux nouvelles technologies et d'être à la page, surtout en politique...

► **Est-ce que vous pensez que le Web a un rôle à jouer dans la démocratie moderne ?**

Toutes les actions que je mets en œuvre, en tant que Député, sont recensées sur mon site Internet (<http://paul-giacobbi.org>, ndlr). Et parallèlement, j'anime, en effet, un blog personnel, mis à jour quasi-quotidiennement, le plus sérieusement possible. Même si parfois j'adopte un ton d'écriture plutôt humoristique. Avec deux, voire trois articles de fond chaque semaine. Généralement, mes « posts » concernent des sujets d'actualité et ont trait à l'économie, à la Corse... Et des visiteurs réagissent en temps réel, pour exprimer leur point de vue sur les thèmes en question et ce, parfois, je tiens à le souligner, de manière très remarquable, à travers des réponses de grande qualité. J'ai récemment eu un débat en ligne sur la problématique des prix du pétrole qui était absolument passionnant, malgré ses aspects techniques et surtout complexes. Cela fait partie de la vie démocratique et permet un réel échange. Des Internauts m'apprennent d'ailleurs beaucoup. D'autant qu'éventuellement, je suis disposé à leur apporter les informations qu'ils souhaitent. Personne n'est omniscient. L'intérêt du Web consiste à mettre en connexion de nombreux individus qui ont des choses à apporter, à partager... C'est ainsi que le monde moderne progresse. La vie publique, ici comme ailleurs, ne peut donc pas se dispenser de ce mode de communication qui a su faire ses preuves...

► **Dans cette optique, si vous êtes élu à la tête de la Région, le lien que vous entretenez avec le Chef de l'État peut-il faire la différence ?**

Je ne pense pas que Nicolas Sarkozy s'imisce dans les élections en Corse. Selon moi, il a bien d'autres soucis en tête au niveau national et international pour s'occuper de nos petites affaires. Même s'il a toujours manifesté un grand intérêt envers notre île et ce, au-delà du plan politique. Que cela soit d'un point de vue personnel ou familial. Chacun sait que deux de ses enfants sont Corses par leur mère et très attachés à cette origine. Concernant les relations que j'entretiens avec lui, il est vrai que nous sommes plutôt en bons termes. Mais prétendre comme certains le font que le Chef de l'État est mon « pote » ne correspond pas à la réalité. En tant que Député et personnellement, j'ai du respect pour l'homme, de l'attention... Cependant, dans la vie publique, il le dit lui-même, il n'a qu'un seul ami, en l'occurrence Brice Hortefeux...

► **Émile Zuccarelli a fait allusion à une « droitisation » vous concernant, suite notamment à la rumeur de votre possible entrée au Gouvernement Fillon. Comment accueillez-vous ce propos ?**

ÉVÈNEMENT

► **FORUM-EXPO «ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE»**

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Haute-Corse organise, sous l'égide de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Haute-Corse, et en partenariat avec l'association La Boucle ainsi qu'avec RCFM, le premier forum-exposition consacré à « L'Égalité professionnelle et la mixité des emplois ». Le rendez-vous est fixé au 4 décembre à la salle polyvalente de Lupino. La matinée (à partir de 9h) sera réservée aux scolaires et comptera une invitée de qualité : Claudine Hermann, professeur agrégé de physique, Docteur en sciences et première femme nommée Professeur à l'École polytechnique. L'après-midi (à partir de 14h) sera consacré aux professionnels et au grand public, en présence de Bernard Saint Girons, Délégué interministériel à l'orientation. À noter : la veille, aura été inaugurée une exposition dans le hall de la gare SNCF de Bastia. Cette exposition, gratuite et visible jusqu'au 10 décembre 2009, a pour objet, expliquent les organisateurs, d'introduire la notion d'égalité entre les hommes et les femmes en rappelant l'histoire des droits des femmes au regard de l'emploi à travers des panneaux d'archives, des vidéos et des animations assurées par l'association La Boucle autour de thèmes tels que l'éducation, l'orientation, le recrutement et l'activité professionnelle, l'articulation des temps de vie. » Plus d'infos au 04 95 33 43 25 ou par mail : cidff2b@wanadoo.fr



Bienvenue à la ferme

Un concept qui favorise la dynamique des territoires au cœur de leur identité

«*Bienvenue à la ferme*» : un concept au cœur des enjeux sociétaux actuels, porteur de valeurs de modernité (l'authenticité, le rapport à la nature, le besoin de lien), pour être au contact direct des consommateurs, au plus près de leurs attentes. Bienvenue à la ferme est la marque fer de lance des filières de l'agritourisme et des «circuits courts», et elle apparaît comme un élément essentiel de la dynamique des territoires, permettant, grâce au lien direct avec le client, de conserver la valeur ajoutée sur les exploitations.



place un programme de formations dont les objectifs sont divers : il s'agit de permettre aux participants de repérer et comprendre les typologies de comportement de leurs différentes clientèles ; de les sensibiliser et les former aux différentes techniques relationnelles et de communication au regard de leur rôle dans toutes les situations d'accueil ; de leur donner les moyens techniques pour réagir tant sur l'aspect oral que comportemental et fidéliser la clientèle par une approche conviviale et stratégique, dans le respect de la charte «**Accueil de Qualité**» du réseau **Bienvenue à la Ferme**. Deux plannings de formation ont eu lieu pour aider les agriculteurs-adhérents à se mettre en phase avec les principales techniques relationnelles et de communication pour accueillir, fidéliser et envisager ainsi leur rôle, de façon plus efficace et personnalisée.

Ces formations ont été organisées à la ferme **A Ghjuvellina de Piedigriggiu** sous la conduite de **Françoise Léonard**, et suivies d'un stage de pâtisserie autour de la noisette, organisé à l'**atelier de la Noisette** de **Charles Sforzini** à **San Giulianu**. Les participants y ont suivi un exposé sur les différentes caractéristiques de la noisette et les possibilités de sa transformation et de son utilisation en pâtisserie, avec notamment un cours «*magistral*» sur la fabrication des macarons.

La gamme de produits initiée sous cette enseigne permet à la fois de savourer les produits du terroir, de dîner en ferme auberge, de prendre son goûter à la ferme, de recevoir un sac pique-nique, de séjourner en chambres d'hôtes, gîtes ou camping à la ferme, de découvrir la vie de la ferme avec les fermes pédagogiques et de découverte. Elle offre aussi aux plus jeunes la possibilité de partager les joies de la cam-

pagne avec les fermes «*vacances d'enfants*» ou encore l'opportunité de pratiquer un sport de plein air en ferme équestre. Les Chambres d'agriculture se sont engagées à soutenir le développement de «**Bienvenue à la ferme**» et à investir dans cette marque pour mieux se positionner comme l'acteur principal des circuits courts. C'est dans cette optique que la **Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse** a mis en

A NE PAS MANQUER

▶▶ Les PAM jouent sur le web pour le Téléthon

Les **Points d'Accès Multimedia (PAM)** sont des espaces conviviaux accueillant tout public pour découvrir ou utiliser les outils informatiques et internet. Fédérés dans l'île, depuis 2006, au sein de l'**Association Corse des Espaces Publics Multimedia (ACEPM)**, ils contribuent largement à la redynamisation de nos territoires ruraux ou de nos quartiers urbains en difficultés, ainsi qu'à la formation, en s'engageant dans des actions telles que la semaine de la télédéclaration et de l'e-administration, la sensibilisation des enfants aux dangers d'internet, ou encore, tout récemment, les Journées du patrimoine. Cette année, les **PAM de Corse** se mobilisent pour le **Téléthon** et organisent durant toute la semaine des animations afin de collecter des dons. Les animateurs TIC ont notamment choisi de participer à plusieurs parties de scrabble sur club-corsica : le **PAM de Bastelicaccia**, le **PAM de Folelli**, le **PAM de Vescovalo**, le cyber base bastiais de **Paese Novu** et bien d'autres seront présents les 4 et 5 décembre, à partir de 14h, pour une partie endiablée. Chaque EPN diffusera l'action en web TV sur le blog commun <http://pamtothon.blogs.afm-telethon.fr>. A suivre...



LE TÉLÉTHON

Plus fort que la maladie !



Tous
plus forts
que tout
Téléthon 4 et 5 décembre 2009

FAITES UN DON AU **3637** OU SUR **telethon.fr**
LA LIGNE DU DON LE DON EN LIGNE

AFM francetélévisions 2 3 radio france inter info bleu LA POSTE EDF Diversité terre

Les 4 et 5 décembre prochains, 200 000 bénévoles rassembleront 5 millions de participants en organisant 20 000 animations. La population insulaire, qui a toujours répondu présente à l'appel du Téléthon, ne manquera pas d'organiser des animations dans le but de récolter un maximum de fonds avec un seul leitmotiv : tous plus forts que tout !

La révolution médicale s'accélère ! Le combat mené par l'AFM, grâce à l'élan collectif du Téléthon, porte ses fruits avec des premières solutions thérapeutiques pour les malades. Début novembre, une information capitale a fait le tour du monde : «Deux jeunes enfants atteints d'adrénoleucodystrophie, une maladie cérébrale mortelle, ont été traités avec succès grâce à un nouveau vecteur de thérapie génique, un traitement développé par le Pr Patrick Aubourg et le Dr Nathalie Cartier (Hôpital Saint-Vincent de Paul, Inserm)». Et si ce traitement a été possible, c'est grâce aux dons du Téléthon. Pour Laurence Tiennot-Hermant, Présidente de l'AFM, cette avancée est le début d'une nouvelle phase : «Ce succès donne un nouvel élan pour le traitement des maladies humaines par ce type d'approche. Il nous conforte dans le bien-fondé de la stratégie que nous menons depuis 20 ans, grâce à l'élan populaire du Téléthon, pour développer des thérapies innovantes pour les maladies

UN TÉMOIGNAGE POIGNANT

«En 2005, notre famille a connu un cataclysme avec l'annonce du diagnostic de Léandre, puis de Céleste, nos deux enfants touchés par la même myopathie. Pour nous, la mort est passée par là et notre vie ne sera plus jamais la même. Une nouvelle page de l'histoire de notre famille s'est ouverte. Il nous faut reconstruire autre chose. L'urgence est présente chaque jour. On voudrait que Léandre et Céleste puissent conserver la marche et leur autonomie le plus longtemps possible. La recherche avance à grands pas et, si un traitement, un médicament, arrive dans dix ans, ils seront encore au début de leur vie. C'est notre devoir de parents de rappeler aux gens qu'une fois par an, il faut qu'ils se mobilisent parce que c'est grâce à eux que l'on trouvera une solution pour Céleste et Léandre et pour tous les enfants concernés par ces maladies.»

Anne-Isabelle et Renaud, parents de Céleste et Léandre, 7 et 10 ans, ambassadeurs du Téléthon 2009.



2009

génétiques rares. Il renforce notre conviction de poursuivre sur cette voie ». C'est la preuve (s'il en fallait une) que tous, nous pouvons réellement être plus forts que tout !

Depuis 1987, année de la première édition, la population insulaire a toujours répondu présente à l'appel du **Téléthon**. Cette année encore, les bénévoles des associations du **Téléthon** des deux départements coordonneront des dizaines d'animations : organisation de kermesses, de lotos, de tournois de foot, vente de gâteaux, tombolas, spectacles de danse, concours de dessin... Pendant deux jours, c'est toute l'île qui va se parer de jaune, couleur officielle du **Téléthon** et mettre tout son dynamisme pour collecter des fonds ! En direct de **Bonifacio**, ville ambassadrice de cette vingt-troisième édition, les équipes de **France 3 Corse** vous feront vivre les temps forts des mobilisations, les actions et les animations au service du **Téléthon**. Au pied de la Citadelle millénaire, la Marine sera le lieu d'accueil de toutes les manifestations sous le parrainage bienveillant de l'actrice **Marie-Josée Nat**. Un moment fort en émotions et en solidarité !

Pour **Laurence Tiennot-Hermant**, Présidente de l'**AFM**, la mobilisation ne doit pas faiblir car cette vingt-troisième édition est un tournant : *« nous sommes à l'aube d'une décennie prometteuse avec plus de trente essais thérapeutiques chez l'homme pour trente maladies différentes. Trente premières maladies que nous voulons mener jusqu'au médicament. Après un premier médicament de thérapie génique pour les déficits immunitaires, ce sont de nouvelles victoires contre la maladie que nous devons, ensemble, remporter. Les 4 et 5 décembre prochains, démontrons, une nouvelle fois, que tous, nous sommes plus forts que tout. ».*

►►► Zoom sur quelques animations :

En plus des habituelles animations organisées sur la place Saint Nicolas à Bastia et place d'Austerlitz à Ajaccio, il ne faudra pas manquer :

► La Chenille du Téléthon à Ajaccio : 4 fauteuils roulants accompagnés par des enfants et des adultes, et escortés par des motos, sillonneront le centre-ville pour récolter des dons.

► La guinguette géante de Bonifacio : pendant 30 heures, plus de 20 groupes de musique se succéderont pour offrir une programmation riche et variée : accordéon, chants corses, variété, jazz...

► La chasse au trésor de Bastelicaccia : avec l'association 3 W point, une chasse au trésor est organisée sur Internet.

► Le Repas Pulenta à Ste Lucie de Tallano, organisé par le comité d'animations culturelles tallandais...

Grâce à la mobilisation de tous

Plus de 30 essais concernant 30 maladies sont lancés ou sur le point de l'être.

Chaque essai ouvre une porte sur des solutions concrètes pour les malades concernés mais aussi pour d'autres maladies.

Chaque essai représente un investissement de plusieurs millions d'euros sur plusieurs années.

Les dons du **Téléthon** sont indispensables à leur poursuite parce que l'**AFM** est un partenaire majeur de la recherche biomédicale pour les maladies rares.



Repères

6 000 maladies rares

3 millions de personnes concernées en France

30 millions en Europe

► La ligne du don : **36 37** (0,15 € TTC / min)

► Par courrier

I.AFM Téléthon BP 83637
16954 Angoulême Cedex 9

► Le don en ligne

WWW.TELETHON.FR, WWW.FRANCE2.FR, WWW.FRANCE3.FR

Le don en ligne, c'est 1€ de plus pour la recherche ! Parce qu'il ne nécessite ni traitement ni acheminement postal, le don sur Internet par carte bancaire permet de réduire les frais de collecte du Téléthon. Une économie estimée à 1€ pour chaque don...



LECCI : Loto en faveur du Téléthon

Un grand loto dont les bénéfices seront reversés au Téléthon 2009 sera organisé le samedi 5 décembre à 18 heures 30 à la mairie. Des animations sont en outre prévues au cours de la soirée.



Et Fête de la Saint André

Lecci Animation prépare la fête de la **Saint André** dont le programme pour l'année 2009 est le suivant :
Lundi 30 novembre à 18 heures : Messe et procession au flambeau.

Lundi 30 novembre à 19 heures 30 : Apéritif offert par la municipalité.

Lundi 30 novembre à 20 heures 30 : Repas traditionnel à la mairie de **Lecci**. Le tarif est fixé à 22 euros par personne. Réservations au **06 11 91 53 78**.

DEUX-SORRU : Téléthon 2009

C'est l'ensemble du canton des **Deux-Sorru** qui se mobilise cette année pour le **Téléthon**. Le monde associatif ainsi que les municipalités participent activement aux manifestations des 4, 5 et 6 décembre prochains. A **Vico**, des travaux de patchwork réalisés au cours de l'année par l'association «**La Sposata**» seront vendus pour l'**AFM**. L'**Amicale des pompiers** traversera les villages en VTT pour récolter les dons et une soirée sera organisée le vendredi 4 décembre à la salle polyvalente municipale. Le vendredi, l'association artistique et culturelle de **Sorru in Sù**, en collaboration avec l'**Hotel U Paese**, programme une soirée avec jeux de société fixée à 5 euros. **Renseignements** : **Jean-Pierre Fondeville**, Coordinateur général du **Téléthon** pour les **Deux-Sorru**. **Tel** : **04 95 26 61 62**. **Fax** : **04 95 26 67 01**.



ZALANA : Sauvegarde des deux églises du village

L'association pour la sauvegarde des deux églises de **Zalana**, qui avait récemment lancé une souscription, remercie ses généreux donateurs. Les personnes souhaitant participer au financement des travaux de rénovation peuvent envoyer leurs dons (avant le 31 décembre si ces derniers veulent les déduire de leur déclaration d'impôt 2009) à la **Fondation du patrimoine, délégation régionale de Corse**, Résidence Les Aloès Bt A, Quartier Annonciade, 20200 Bastia.

SANTA-LUCIA-DI-MORIANI : Horaires modifiés de vos centres de vaccination

Depuis le lundi 23 novembre, les horaires des centres de vaccination dans le village de **Borgo** et de **Santa-Lucia-di-Moriani** sont modifiés. Pour répondre à la demande de vaccination contre la **grippe A H1N1**, rendez-vous à **Borgo** les mardi, mercredi et jeudi de 15 heures 30 à 19 heures 30 et à **Santa-Lucia-di-Moriani** les mardi, mercredi et jeudi également de 15 heures 30 à 19 heures 30.



PETRETO-BICCHISANO : Taxe de séjour sur les hébergements



La municipalité de **Petreto-Bicchisano** a décidé d'instaurer une taxe de séjour forfaitaire modique concernant tous les types d'hébergements loués dans le village. Les recettes de cette taxe seront utilisées à des fins de développement et de mise en valeur du patrimoine de la commune. Il est demandé aux loueurs possédant des habitations sur le territoire de se manifester auprès de la mairie qui leur fournira un dossier très simple à remplir. La municipalité en appelle à l'esprit civique de chaque citoyen et reste disponible pour répondre aux éventuelles questions. **Contact** : **04 95 24 30 14**.

CERVIONI : Braderie du Secours Catholique

Une grande braderie est organisée le dimanche 6 décembre. Les amateurs de bonnes affaires ont rendez-vous à l'**hôtel Saint-Alexandre** à partir de 10 heures.



VALLE DI MEZZANA :

Atelier prévention des chutes

Pour les personnes âgées et les personnes ayant des difficultés à se déplacer, un atelier de prévention des chutes est mis en place au village de **Valle di Mezzana** par la **Mutualité Française de Corse**. Les personnes intéressées par cet atelier, qui se déroulera en 12 séances de 1 heure, à raison de 1 séance par semaine, peuvent prendre contact avec les organisateurs au **04 95 22 06 88**. C'est le mardi de 14 heures 45 à 15 heures 45 dans la salle de l'**auberge U Fontanello**, que se déroulera cette rencontre hebdomadaire.



SOVERIA, VENACO, OMESSA :

Restos du cœur

Les restos du cœur de la région de **Corte** lancent un appel aux bénévoles dans tous les environs de la **cité paoline**. Quelles que soient vos compétences, vous pouvez apporter un plus à l'association créée par **Coluche**, pour quelques heures ou quelques demi-journées par semaine. Faire le bien à travers la distribution de nourriture et l'accompagnement des plus pauvres peut devenir une immense satisfaction au quotidien. Pour plus de renseignements, rendez-vous au **local des Restos**, situé sur la **Route Nationale 200**, entre la chaufferie et le garage **Eurotyre**, le mercredi de 10 heures à 16 heures.



VENACO : Club de pétanque



La boule du canton du **Vénacais** vient de se créer. Cette association a vu le jour pour permettre aux joueurs des environs de se fédérer et de pratiquer la pétanque en toute convivialité. Déjà plus de trente adhérents se sont regroupés dans la micro-région. Tous les joueurs désireux de se joindre à ce groupe d'amis sont les bienvenus. **Renseignements** : **06 23 76 56 26**.

PROPRIANO : Recherche de photographies d'église

Les membres de l'association **LA Misericordia** recherchent de vieilles photographies de l'intérieur de l'église de **Propriano**. Merci de vous manifester par téléphone en appelant le **04 95 76 14 41**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à Ajaccio, du 30 octobre 2009, il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : U CAVONU

Forme : Société Civile

Siège : Société Civile U Cavonu, Chez SAS TORRE, Route de Campo dell'oro, 20090 Ajaccio

Objet : L'acquisition par voie d'apport d'achat, de souscription au capital, l'administration et la gestion de toutes parts ou actions de sociétés civiles, de société à Responsabilité Limitée ou de sociétés anonymes non cotées en bourse, ainsi que toutes valeurs mobilières dans le cadre de la gestion d'un portefeuille.

Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Montant des apports en numéraire : 3000 euros

Capital : 3000 euros

Gérance : Monsieur Christian Alloncle, demeurant, rue Sainte Euphémie, 26400 Crest ; Monsieur Jacques Dominati, demeurant Chemin de la Tour d'Isolella, 20166 Pietrosella.

Clause d'agrément : Les parts ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement des associés donné par décision extraordinaire prise dans les conditions de quorum et de majorité fixées par l'article 19 des statuts, pour les cessions à des tiers non associés, ou conjoint, ascendants, descendants d'un associé avec le consentement unanime des associés

Immatriculation : L'immatriculation de la société sera requise au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/11/09, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination : VIN 21 "ò vin 21"

Forme : SARL

Capital : 1000 euros

Siège : 8, Place Fontaine Neuve, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet en France et dans tous pays :

- L'exploitation par tous moyens (achat, vente, location, location-gérance), de tous fonds de commerce à l'activité de restaurant, pizzeria, bar à vin, brasserie, salon de thé, glacier, snack, vente sur place ou à emporter.

Et directement ou indirectement la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La participation directe ou indirecte de la société, dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières, et dans toutes entreprises commerciales, ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, pouvant favoriser le développement du patrimoine social.

Durée : 99 ans

Gérance : M. Joan-Charles Giacomoni demeurant à Bastia (20200), 3, Coin de l'Ormeau

Immatriculation : Au RCS de Bastia

03

SARL PMFF

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Lieu-dit Pinello Route Impériale
20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/10/2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SARL PMFF

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Lieu-dit Pinello, Route Impériale, 20600 Bastia

Objet : Activiés de point chaud, pâtisserie, snacking, salon de thé, glacier, ventes à emporter et ventes à consommer sur place ;

Et plus généralement, toutes opérations ou entreprises industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes, tant pour elle-même que pour le compte de tiers et qui seraient de nature à favoriser, développer les affaires sociales.

Durée : 99 années

Capital : 10.000,00 euros

Gérant : Monsieur Jean-Pierre Galaud, né le 8 mars 1951 à Montbard (21), de nationalité française, demeurant, Villa 136, La Maraninca, 20290 Lucciana

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

21

SARL L'ENDROIT

Biguglia (20600) - Rond-Point Ceppo

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 2 novembre 2009, enregistré à Bastia, le 4 novembre 2009, bordereau n°2009/167, case n°3, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : L'ENDROIT

Siège : Biguglia (20600), Rond Point Ceppo

Objet : Toute activité touchant à la restauration sous toutes ses formes et notamment la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce à activité de restaurant, pizzeria, traiteur, crêperie, vente de ces produits sur place ou à emporter et tous objets ou services se rapportant à ces activités.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Capital : Quatre cents (400,00 euros)

Gérant : M. Marius Vendassi, demeurant à Ville di Pietrabugno, 20200, Résidence Le Sophros

Cession des parts : Libres uniquement entre associés. Soumis à agrément dans les autres cas.

Pour insertion,
Le gérant.

55

J.D.S

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège : Les Collines du Scudo
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 12/11/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : JDS

Siège : Les Collines du Scudo, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition, la construction, la location de tous biens ou droits immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, sous réserve que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Sabrina Martin, demeurant 125, rue Porchefontaine, 94370 Sucy en Brie

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

56

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât.A2 - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

MOBY FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.000,00 euros
Siège : 4, rue du Commandant
Luce de Casabianca - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Milan, du 23 novembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MOBY FRANCE

Siège : 4, rue du Commandant Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1.000.000,00 euros

Objet : Le trafic maritime commercial en général et en particulier en méditerranée à travers le transport maritime de passagers, de véhicules, de marchandises, l'acquisition, l'affrètement, la location de navire, la gestion d'équipage

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre

Président : Monsieur Fabius Paoli, demeurant Lotissement Les Sables de Biguglia, 20290 Borgo

Commissaire aux comptes :

Titulaire : Ange Pronesti, domicilié RN 193, Lieu-dit Paternu, 20290 Borgo

Suppléant : Le Hay, domiciliée Résidence Le Fornole, Bâtiment A, 20220 Ile-Rousse

La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,
Le Président.

52

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 25/11/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : L'ATELIER DU CHEF

Siège social : 13, Résidence Terrasses du Fango 20200 BASTIA

Objet social :

- Charcuterie,
- Traiteur,
- Fabrication et vente de plats à consommer sur place ou à emporter,
- Epicerie fine et vente de produits régionaux corses,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 8000 euros

Gérance : Monsieur William, Robert DUPONT, demeurant Les Hauts de Rasignani N°53 20290 BORG

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE**CORSE MARINA**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 575.400 euros
Siège : Lieu-dit Porticcio
Résidence Marina Viva
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio
329 245 153 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal des décisions en date du 24 novembre 2009, l'associé unique a décidé :

- de transformer la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce jour sans que cette transformation entraîne la création d'un être moral nouveau. La dénomination de la société, son objet, sa durée, son siège social et son capital ne sont pas modifiés. Le texte des statuts devant régir la société sous sa nouvelle forme.

- de nommer en qualité de Président, Mme Martine Granier, demeurant 38, Avenue de la Motte Picquet, 75007 Paris.

- de confirmer les Cabinets DELOITTE & ASSOCIES et BEAS dans leurs fonctions respectives de Commissaire aux Comptes Titulaire et Suppléant.

Mentions seront faites au RCS Ajaccio

SCI SAVE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1525,00 euros
Siège : 20253 Patrimonio
RCS Bastia : 413 132 010

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social de :

* **Ancien siège** : 20253 Patrimonio

* **A Nouveau siège** : La Citadelle, 20217 Saint-Florent, à compter du 19 novembre 2009.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS Bastia.

**AVIS DE CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL**

Information concernant les époux :
Monsieur Denis Emmanuel GUERIN, époux de Mme Josette GAGGERI, demeurant à Patrimonio (20253), Farinole.

Né à Chalons en Champagne, (51000), le 8 mars 1967.

De nationalité française.

Marié sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Farinole (20253), le 16 août 2003 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Jean-Yves Grimaldi, Notaire à Bastia, le 24 novembre 2009.

Informations concernant l'opposition : Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia.

Pour avis et mention,
Me Jean-Yves GRIMALDI, Notaire.

MAIRIE DE CALACUCCIA**ARRÊTE DU 02/11/2009****PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE CARTE COMMUNALE****2ème parution,****Le Maire,**

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R.124-6.

Vu la Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête.

Vu l'ordonnance en date du 28/10/2009, de M. le Président du Tribunal Administratif de BASTIA désignant M. Pierre Laval, demeurant le Magellan, Bât. B, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, en qualité de Commissaire-Enquêteur.

ARRÊTE :

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Calacuccia.

Article 2 : L'enquête publique se déroulera durant 30 jours à compter du 23/11/2009 jusqu'au 22 décembre 2009.

Article 3 : M. **LAVAL Pierre** domicilié Le Magellan, Bât. B, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Article 4 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé, par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de Calacuccia, pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituelles d'ouvertures de la Mairie, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration de la carte communale et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Article 5 : Le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire Enquêteur à la Mairie.

Article 6 : Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie les lundi 23 novembre, mercredi 02 décembre, jeudi 10 décembre et mardi 15 décembre 2009 de 10h à 12h.

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 5, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la Commune de Calacuccia, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 8 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, à la Mairie.

Article 9 : Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur, sera adressée à M. Le Préfet du Département de la Haute-Corse.

Article 10 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département. Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Calacuccia.

Fait à Calacuccia, le 02/11/2009,
Le Maire, Jean-Baptiste CASTELLANI.

SCP Michel FILIPPI

HUISSIER de JUSTICE ASSOCIE
4 rue MIOT - BP 264
20296 BASTIA Cedex

LE VENDREDI 11 DECEMBRE 2009 à 11H00

Il sera procédé à la VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

Aux Etablissements "PIZZA TOP" sis 1 Avenue Emile SARI 20200 BASTIA

d'un ensemble de petits matériels de Restauration, Four, réfrigérateurs, tables, chaises

Aux Conditions habituelles.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE**

20230 San Nicolao

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché : Communauté de Communes de la COSTA VERDE

20230 San Nicolao - Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

2. Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre - Réhabilitation des Chapelles et des Eglises 2009

3. Mode de passation du marché : Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants du CMP

4. Attribution du marché : Le marché a été attribué à la SARL ATLAS ARCHITECTURE, pour un montant de 34.650 euros HT.

5. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :
24 novembre 2009

Le Président, François BERLENGHI.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 novembre 2009, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : T.S.R

Capital : 100.000 euros

Siège : Caldaniccia, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : En France et à l'étranger, la production, la distribution, et la vente d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie, biomasse, éolien, etc...)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et pour toute décision des associés dans les conditions légales et statutaires

Président : RC, Société par actions simplifiée au capital de 2.216.900 euros, dont le siège social est Caldaniccia, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino, RCS Ajaccio 480 493 824, représentée par son Président, Monsieur Antoine Raffalli

Commissaires aux comptes :

- **Titulaire :** M. Paul Padovani, domicilié, 23, Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio

- **Suppléant :** M. Edmond Gavarrri, domicilié, Le Broc Center, ZI Carros, Le Broc, BP 302, 06514 Carros Cedex

RCS : Ajaccio

Pour avis,

Dénomination : SCI ABRICOR

SCI au capital de 8.000 euros
Siège social : Lieu-dit Topolaccia
Chemin du Monte Ortu - 20260 LUMIO
N° R.C.S. : 451 843 965

Modifications :**Cession de parts sociales**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/11/2009 les associés ont pris note de la cession des parts :

Mlle BRAS Nathalie a cédé à M. BRAS Thierry

21 parts d'un montant de 16 euros chacune, soit un total de 336 euros

Mlle BRAS Nathalie a cédé à M. BRAS Patrick

21 parts d'un montant de 16 euros chacune soit un total de 336 euros

M. BRAS Claude a cédé à M. BRAS Thierry

170 parts d'un montant de 16 euros chacune soit un total de 2.720 euros

Mme BRAS Gisèle a cédé à M. BRAS Patrick

170 parts d'un montant de 16 euros chacune soit un total de 2.720 euros

M. BRAS Claude, demeurant lieu-dit Topolaccia, Chemin du Monte Ortu

20260 Lumio, reste gérant de la société. Les formalités seront effectuées au R.C.S de Bastia

VTMEX

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7700 euros
Siège : Route du Salarlo Torretta Ajaccio (Corse)
435176581 RCS Ajaccio

L'assemblée générale par une décision en date du 22 octobre 2009, après avoir entendu le rapport de Mme Etienne Marie Suzanne de Castelli, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Ajaccio.

Pour avis, la liquidatrice.



26

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse
Correspondant : Direction Générale des Services Techniques - 22 Cours Grandval
 BP 215 -20187 Ajaccio Cedex 1 - Adresse internet : <http://www.corse.fr>
Objet du marché : RN 1197 - PR 46+000 à 49+000 - Construction de fossés bétonnés
Type de marché de travaux : Exécution
CPV - Objet principal : 45233140

Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux de construction de fossés et d'accotements bétonnés ainsi que diverses opérations de confortement de talus entre les PR 46+000 et 49+000 sur la RN 1197.

Refus des variantes.

Délai d'exécution des travaux : 5 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er mars 2010

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au Chapitre 908/821 - Article 2315 - Opération 1212/80050T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes actualisables.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : l'euro

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.
- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.
- les certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité profes-

sionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation. Lorsqu'En application des dispositions de l'article 45 III du CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient prises également en compte les capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants - il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché pour ce faire : il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

- les certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.
- la liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (60 %)

* Valeur technique (40 %) dont :

- 20 pour les moyens et personnels affectés au chantier,
- 10 pour l'organisation chantier et planning,
- 10 pour la technicité (analyse des ateliers, ordonnancement).

Type de procédure :

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 5 janvier 2010 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 novembre 2009

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse

Correspondant : Gérard LEBOULLANGER - Subdivision Entretien

Route du cimetière - 20250 Corté

Tél. : 04-95-45-21-00 - Fax : 04-95-38-13-92 -

Courriel : gerard.leboullanger@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse -

Correspondant : Jean-François FERRANDI - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9 - Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Courriel : jean-francois.ferrandi@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse - Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval

BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-22

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

o Travaux de construction

31

TECHNOBAT INTERNATIONAL

Sarl au capital de 12000 euros
 Siège social 3 rue Troyon 75017 Paris
 RCS 508964129 Paris

MODIFICATIONS

Le 12 octobre 2009, par une assemblée générale des associés, il a été procédé aux changements suivants :

1° Démission du premier gérant

Madame Isabelle Kanalas et remplacement par Madame Michelle Buresi née Giudicelli demeurant chemin de Quenza, quartier Carabona 20197 Porto Vecchio

2° Le siège social est transféré en Corse à Place de l'Eglise 20240 Chisa

3° Deux associés ont cédé la totalité de leurs parts sociales et deux nouveaux associés sont entrés dans la société. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

4° Tout pouvoir a été donné au nouveau gérant Madame Michelle Buresi née Giudicelli pour effectuer les formalités nécessaires.

Pour avis,
 Le représentant légal.

29

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2009 fait à Aléria.

Mme Giacobetti épouse Giuly Angelina, demeurant E Cabanacce, Route de la Mer, 20270 Aléria.

A donné en location gérance à :

La Société L'OPUS, SARL au capital de 20.000,00 euros, dont le siège social est Cateraggio, 20270 Aléria, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie et restauration (petite restauration), sis et exploité à Cateraggio, 20270 Aléria, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 381 760 628.

Pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2009, et renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En vertu de ce contrat, la Société L'OPUS, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire gérant.

Pour avis,

14

SCI MAEVA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1500 euros
 Siège : 104, rue Galilée ZI Marcerolles
 Technopôle III
 26500 Bourg Les Valence
 478 169 063 RCS Romans

Aux termes d'une délibération en date du 06 octobre 2009, l'assemblée générale ordinaire a nommé Monsieur Jean-Louis Jouvenet, demeurant La Fuata, 20167 Afa, Ajaccio, en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Patrick Betton, et ce à compter du 27 octobre 2009.

Aux termes de la même assemblée il a été décidé de transférer le siège social du 104, rue Galilée, ZI Marcerolles, Technopôle III, 26500 Bourg Les Valence à "La Fuata", 20167 Afa, Ajaccio, et ce à compter du 27 octobre 2009.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

La société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 478 169 063, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

23

HOME CONCEPT TECHNOLOGIES

Sarl au capital de 8000,00 euros
 Siège social :
 15 avenue du Colonel Colonna d'Ornano
 20090 Ajaccio
 RCS Ajaccio 498 784 230

MODIFICATIONS

Le 19 juin 2009, par une assemblée générale des associés, il a été procédé aux changements suivants :

Démission de la gérante Madame Kanalas Isabelle et remplacement par Monsieur Giorgio Peluso

demeurant à Ajaccio résidence des Sept Chapelles.

Cession complète des parts de Madame Kanalas Isabelle à Monsieur Giorgio Peluso

Modification des Statuts de la Société.

Le 20 juillet 2009 par une cession de parts, Monsieur Gérard Burguet cède la totalité de ces parts sociales à Monsieur Giorgio Peluso.

Modifications des statuts pour réaliser les formalités auprès des organismes compétents.

Pour avis le représentant Légal.



48

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 -20187 Ajaccio Cedex 1
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : RN 193 - Contre allée de l'Arinella - Travaux acoustiques - Commune de Bastia

Type de marché de travaux : Exécution

Caractéristiques principales :

Travaux de création d'une protection acoustique dans le cadre de la réalisation d'une contre allée du stade de l'Arinella au rond point de la zone industrielle sur la RN 193 - Commune de Bastia

Nature et étendue des travaux :

- Etudes d'exécution : 1 F
- Plans de recollement : 1 F
- Béton B30 (fondations et murets) : 17 m³

- Armatures Hautes adhérences pour béton armé pour fondation : 1.700 Kg
- Maçonnerie : 9 m²
- Finitions terrasses / Dallages terrasses : 1 F
- Poteaux : 80 ml

- Panneaux verriers l x h = l x 2.50 m écran terrasses sections 1, 2 et 3 : 27 U

- Panneaux verriers l x h = 0,8 x 0,70 m section d'écran Nord : 18 U

- Portail acoustique coulissant l x h = 4 x 2 m : 1 U

Refus des variantes.

Délai d'exécution des travaux : 3 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Mars 2010

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : retenue de garantie au taux de 5 % (articles 101 à 103 du Code des Marchés Publics)

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au Chapitre 908/821 - Article 2315 - Opération 1212/50182T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : l'euro

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Valeur technique (60 %) décomposée en :

- 20 pour les moyens et personnels,
- 20 pour l'organisation chantier et planning,
- 20 pour la technicité (analyse des ateliers, ordonnancement).

* Prix (40 %)

Type de procédure :

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 6 janvier 2010 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de

réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 novembre 2009

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Correspondant : M. François-Xavier CICCOLI

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-25

Libellé de la facture :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi -

20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

o Travaux de construction

34

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 San Nicolao

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché : Communauté de Communes de la COSTA VERDE

20230 San Nicolao - Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

2. Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre - Aménagement des hameaux 2009

3. Mode de passation du marché : Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants du CMP

4. Attribution du marché : Le marché a été attribué au Bureau d'Etudes Techniques CAPOROSSI B - PERISSE V, pour un montant de 24.000 euros HT

5. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :

24 novembre 2009

Le Président, François BERLENGHI.

36

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 San Nicolao

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché : Communauté de Communes de la COSTA VERDE

20230 San Nicolao - Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

2. Objet du marché : Aménagement du Hameau de Velone, commune de VELONE ORNETO

3. Mode de passation du marché : Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants du CMP

4. Attribution du marché : Le marché a été attribué à l'entreprise de Travaux Publics BONALI Pierre, pour un montant de 63.970,00 euros HT

5. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :

24 novembre 2009

Le Président, François BERLENGHI.

DECouvrez LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'A.J.BASTIA

- Cliquez : <http://ajb.athle.org>

SCP MAMELLI

Saint-Florent (20217)
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

**Société "GUERRINI
SBRAGLIA"**

Société Civile
Au capital de 762,25 euros
Siège : 4, rue Notre Dames de Lourdes
20200 Bastia
RCS N° 378 477 053

Par décision en date du 4 octobre 2009, la dénomination sociale a été modifiée, pour devenir "SCI GUERRINI", à compter du 4 octobre 2009.
Les articles 3 et 7 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 24 novembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NUMERO 10

Forme : SCI

Capital : 400 euros

Siège social : C/ M. ANDOLFO Olivier

Objet : La société a pour objet, l'acquisition, l'exploitation par le bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, bien et droits immobiliers. L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes.

Durée : 99 ans

Gérant : ANDOLFO Olivier, demeurant au lieu-dit «Costa», 20213 Castellare di Casinca

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

**SOCIETE CORSE DE
TRAVAUX PUBLICS
SANTONI**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30000 euros
Siège social : Poretta, Sollacaro
20140 PETRETO BICCHISANO
R.C.S Ajaccio : B 380 116 756

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2009, le capital a été augmenté de 22377.55 euros, pour être porté à 30000 euros, par incorporation réserves. Les statuts ont été corrélativement modifiés.

• **Ancienne mention** : Capital : 7622.45 euros

• **Nouvelle mention** : Capital : 30000 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis, le gérant

LE CLUB EXPLOITATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 600 euros
Siège : Grosseto Prugna - 20166 Porticcio
504 122 417 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 25 septembre 2009 à Porticcio, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Julien Attardo, demeurant Lotissement Castello Rosso, N56, 20000 Ajaccio, de ses fonctions de co-gérant et précise qu'il ne sera pas remplacé dans ses fonctions.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Monsieur Julien Attardo a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

La gérance,

République Française

Département de Haute-Corse

COMMUNE DE PIETRICAGGIO

20234 Pietricaggio

**PROCES VERBAL PROVISoire
DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Vu les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport établi par Monsieur Jean Claude RETALI, expert agréé auprès de la Cour d'Appel et du Tribunal Administratif en date du 12 mai 2006,

Nous, Maire de la Commune de PIETRICAGGIO, avons constaté que l'immeuble à usage d'habitation appartenant à Messieurs FAVALELLI André et FAVALELLI François, situé au Lieu-dit "Piazza à u Giardinu", dans le périmètre de la commune de PIETRICAGGIO, cadastré n°150 et 151 de la section C est en état d'abandon manifeste. La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

1. Pour assurer la sécurité publique :

* Enlèvement des lauzes de couverture et éléments de charpente, en équilibre précaire, visibles sur les rives des différents toits ;

* Fermeture au public des accès aux deux immeubles et à l'extension inachevée sur le passage ;

2. Pour pérenniser la solidité des immeubles :

* Mise hors d'eau du couvert ;

* Remplacement des menuiseries extérieures ;

* Remplacement général des linteaux et des allèges des baies d'ouverture.

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et aux autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie sur 1 parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans le Petit Bastiais et l'Informateur Corse.

A l'issue du délai de six mois, à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune. De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 12 novembre 2009, à 16 heures, heure légale et avons signé.

Fair à PIETRICAGGIO, le 12 novembre 2009
Le Maire, Bernard MARCHETTI.

**François GRIMALDI
Paulin SANTONI**

Notaires Associés - ZI de Mugliacciaro
BP 44 - 20243 Prunelli di Fiumorbo

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par : Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 19 novembre 2009, enregistré SIE pôle enregistrement de Bastia le 23 novembre 2009, bordereau n°2009/1253, case 1.
La Société dénommée PAS A PAS, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7622,00 euros, ayant son siège social à Immeuble L'Aiglon, 20240 Ghisonaccia, identifiée sous le numéro SIREN 349233932 RCS Bastia.

A cédé à : La Société dénommée SALOME NESS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2000,00 euros, ayant son siège social à Ghisonaccia (Haute-Corse), Immeuble L'Aiglon, Bât. A, identifiée sous le numéro SIREN 517 835 948 RCS Bastia.

Un fonds de commerce de chaussures, maroquinerie, vêtements, bijoux, fantaisie, situé et exploité à Ghisonaccia, Haute-Corse, Immeuble L'Aiglon, ainsi que tous les éléments corporels et incorporels y attachés pour lequel fonds la SARL PAS A PAS vendeur est immatriculée au Registre du Commerce de Bastia sous le numéro 89 B 26 SIREN 349 233 932.

Prix : Cinquante mille euros (50.000,00 euros), payé comptant s'appliquant savoir : Aux éléments incorporels pour quarante mille euros (40.000,00 euros), - aux éléments corporels pour dix mille euros (10.000,00 euros).

Propriété : Au jour de l'acte

Prise de possession jouissance :

A compter du 31 décembre 2009
Les oppositions devront être faites en l'Office Notarial de Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique,
Signé François GRIMALDI, Notaire.

Jean-Marie PANNETIER

Danièle MICHEL

Daphné de BOYSSON-FERRE

Christine DAMIANO-CONYCK

Laurent FIORONI

Notaires Associés
31, Avenue Jean Médecin
BP 1429 - 06008 Nice Cedex 1
Tél : 04 93 16 50 00 - Fax : 04 93 16 05 54

**CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL**

Aux termes d'un acte reçu par Me Daphné Ferre, notaire associé à Nice 31, Avenue Jean Médecin, le 21 octobre 2009, Monsieur Hervé Pierotti, gérant de société et Mme Martine Sylviane Georgette Rigoletta Maranghi, gérante de société, son épouse, demeurant ensemble à Serra di Ferro (20140), Rocca Marina, Porto Pollo, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code Civil aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Chantal Pasqualini, notaire à Nice, le 28 janvier 1973, préalable à leur union célébrée à la Mairie de Nice (06000), le 7 avril 1973.

Les requérants usant de la faculté qui leur est accordée par l'article 1397 du Code Civil ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle. Ils adoptent pour base de leur union le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code Civil. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les trois mois de la publication, en l'Office Notarial sise à Nice, 31, Avenue Jean Médecin, où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio.

Pour avis, Me Daphné FERRE.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 25/11/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : DUPONT YOLANDE,

Siège social : 13, Résidence Terrasses du Fango 20200 BASTIA,

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1.000 euros,

Gérance : Monsieur William, Robert DUPONT, demeurant Les Hauts de Rasignani N°53 20290 BORGIO,

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

SARL SAN BARTOLOMEO

20114 Figari
RCS Ajaccio : B 498216217

Suivant acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio (Corse du Sud), du 15 septembre 2009, enregistré à Porto-Vecchio, le 19 novembre 2009, bordereau 2009/394, case 2, il a été décidé de procéder à un avenant à l'acte de fonds de commerce du 30 mai 2008 consenti par la SARL SIMONI BARTHELEMY à la SARL SAN BARTOLOMEO d'un fonds de commerce de "vente de tous produits alimentaires ou non alimentaires, en libre service ou non, et la fourniture de tous services", exploité à Bonifacio, 20169, rue Doria, antérieurement rue Général de Gaulle, suivant lequel il avait été mentionné que les dates du transfert de propriété, et de en possession et en jouissance ont été fixées au 24 janvier 2006 et au 1er septembre 2006 alors que l'ACQUEREUR sera propriétaire du fonds de commerce et en aura la jouissance par la prise en possession à compter du 1er septembre 2007.

Pour avis et mention,

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé établi le 15 novembre 2009 enregistré à la recette des impôts de PORTO VECCHIO, le 19 novembre 2009, bordereau n°2009/394, case 1 EXT 587

Madame Chantal DUBOIS, restauratrice, demeurant à PORTO VECCHIO, 6 rue Aspirant MICHELIN a confié à Monsieur Fernando MOREIRA de SOUSA, responsable de restaurant, demeurant à PORTO VECCHIO, chemin de Tenda, résidence du ROY

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restauration traditionnelle situé à PORTO VECCHIO, rue Aspirant MICHELIN, n° 6 connu sous le nom de " LA SAMANA " ;

Pour une durée de un an à compter du 15 novembre 2009 renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incombent également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé Fernando MOREIRA de SOUSA, locataire gérant et Madame Chantal DUBOIS, Bailleur

CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO cedex
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : CANTON DE LEVIE programme revêtement 2009-2012 R.D. 268 Col de BAVELLA-ZONZA

Référence acheteur : 2009-110

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV : Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique, à tranches conditionnelles

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue : Travaux de démolition (161 m³) d'hydraulique (61 m de descente d'eau, 35 m de 600, 21 m de 800, 25 aménagement d'aqueduc, 6 350 m de fossés béton) de bordures (200 m de T2) et de chaussée (270 m³ de décaissement, 270 T de 80/200, 140T de gnt 0/20 et 6 500T d'enrobés).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 40 jours ;

- Prix fermes et actualisables

Forme juridique

- Groupement solidaire

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

- garanties techniques et financières suffisantes ;
- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.
Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Dossier à retirer

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
Pôle des Infrastructures de Communication
8 cours Général Leclerc
3ème étage
BP 414 - 20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Remise des offres : 06/01/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Mars 2010

Délai de 04 mois pour chacune des deux tranches

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf les plans à demander au correspondant.

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée; Référé pré-contractuel: possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Envoi à la publication le : 24/11/2009

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO cedex
Tél : 04 95 29 15 30
Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : RD28 Traversée de Palneca Travaux d'aménagement et RD428 accès Coscione Programme revêtement 2009-2012 - Canton de Zicavo

Référence acheteur : MAPA 2009-108

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : Communes de Palneca et de Zicavo

Classification CPV : Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique, à tranches conditionnelles

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue : Travaux de terrassements (9 démolitions d'O.A.) d'hydrauliques (60 m de buses D.600mm, 9 puisards grilles, 11 entonnements) de maçonneries (7050 m de fossés bétonnés) et de chaussée (900 m³ décaissement, 1 450 T de GNT 0/20, 4 750 imprégnation, 3 300 T de grave bitume, 4 950 T d'enrobés).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement

Financement sur les fonds propres de la collectivité, délai global de paiement de 40 jours, prix fermes et actualisables

Forme juridique

- solidaire

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

- garanties techniques et financières suffisantes ;

- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.
Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Dossier à retirer

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
Direction des Infrastructures Communication
8 cours Général Leclerc
3ème étage
BP 414 - 20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 15 35
Fax : 04 95 21 75 55
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Remise des offres : 06/01/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Le délai plafond des travaux pour la tranche Ferme est fixé à 03 Mois, pour la tranche conditionnelle n°1 : 03 Mois, pour la tranche conditionnelle n°2 : 04 Mois et pour la tranche conditionnelle n°3 : 04 Mois.

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf le dossier de plans à demander au correspondant.

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex
Tél : 04 95 32 88 66
Fax : 04 95 32 38 55
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée; Référé pré-contractuel: possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Envoi à la publication le : 24/11/2009

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

COMPAGNIE CORSE DE DISTRIBUTION D'ALIMENTATION POUR BETAIL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 6000,00 euros
Siège : Lieu-dit Alzitone - 20240 Ghisonaccia
491 844 866 RCS Bastia

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 16 novembre 2009, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Arrighi Florence, demeurant Le Casale, 20217 Nonza, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Le Casale, 20217 Nonza. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés

Pour avis, le liquidateur.

FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE COMPTABILITE

Société Anonyme
Au capital de 604.500 euros
Siège : 1, rue Nd de Lourdes - 20200 Bastia
072 804 511 RCS Bastia

L'AGE des actionnaires du 19/10/09 a décidé :

- de réduire le capital social de 34.500 euros, pour le ramener de 604.500 euros à 570.000 euros par voie de rachat de 46 actions.

- d'augmenter le capital social de la somme de 34.500 euros prélevée sur la réserve légale pour le porter de 570.000 euros à 604.500 euros.

Le Conseil d'Administration, par délibération en date du 25/11/09 a constaté que cette réduction et cette augmentation de capital se trouvaient définitivement réalisées à la même date.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

MISE EN LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 16 novembre 2009, la Société E PJCCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est à 8, Place Fontaine Neuve, 20200 Bastia, identifiée sous le numéro 498 791 763, au RCS de Bastia, représentée par son gérant M. Richard Mendez, a confié en location gérance à la SARL VIN 21, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 8, Place Fontaine Neuve, 20200 Bastia, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, représentée par son gérant M. Joan-Charles Giacomoni, le fonds de commerce de grande restauration exploité à 8, Place Fontaine Neuve, 20200 Bastia, pour une durée de cinq années à compter du 03 décembre 2009, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 10 juillet 2009, La société "ANDREANI", SARL au capital de 60.980 euros, dont le siège est Marina II 20110 PROPRIANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 398 664 912, et la société « LEVA », SARL au capital de 44.040 euros, dont le siège est Maison près de l'Aqueduc 20167 MEZZAVIA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 422 128 884, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société "ANDREANI" par la société "LEVA". La société "ANDREANI" ferait apport à la société "LEVA" de la totalité de son actif, soit 1.536.328 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 0 euro. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.536.328 euros.

En rémunération de cet apport net, 460 parts nouvelles de 60 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société LEVA à titre d'augmentation de son capital social de 27.600 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 1.508.728 euros.

Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 23 parts de la société "LEVA" pour 200 parts de la société "ANDREANI".

La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio au nom des deux sociétés le 23 novembre 2009.

Pour avis,

SARL LE FLORENTIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Hôtel La Roya
Saint-Florent - 20217 Saint-Florent
434 021 416 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 novembre 2009, il résulte que les associés ont décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 19 novembre 2009 et sa mise en liquidation ;

- la nomination comme liquidateur de Monsieur Michel Ienco, demeurant Hôtel La Roya, Saint-Florent, 20217 Saint-Florent, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

- La fixation du siège de la liquidation, au siège social de la société Hôtel La Roya, Saint-Florent, 20217 Saint-Florent, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

DI RUSSO & ASSOCIES

Société d'Avocats
62, rue Sainte - 13001 Marseille

ENTRETIEN

REPARATION SERVICES

SARL au capital de 16.000 euros
Technopolis, 7, Boulevard Maritime
13500 Martigues
RCS Aix en Provence : 495 326 415

TRANSMAVIN

SA au capital de 59.200 euros
Route Nationale Bravone - 20230 Linguizzetta
RCS Bastia : 071 807 051

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Martigues, du 9 novembre 2009, les sociétés ENTRETIEN REPARATION SERVICES et TRANSMAVIN, ont établi un projet de fusion par absorption de la Société ENTRETIEN REPARATION SERVICE par la Société TRANSMAVIN.

L'évaluation des biens transmis s'établit à :

Actif : 188.740 euros

Passif : 176.245 euros

Soit un apport net de 12.495 euros.

La Société TRANSMAVIN, détenant la totalité des parts sociales de la Société ENTRETIEN REPARATION SERVICES, il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'y a pas lieu à attribution d'actions et le rapport d'échange ne sera pas mis en application.

Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2009 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société TRANSMAVIN.

La Société ENTRETIEN REPARATION SERVICES, sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, le 17 novembre 2009 et au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence, le 16 novembre 2009.

Les formalités seront effectuées aux Greffes des Tribunaux de Commerce de Bastia et Aix en Provence.

Pour avis,

INGENIERIE TOURISTIQUE

HÔTELIERE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7500 euros
Siège : Cala Rossa
Lecci de Porto-Vecchio (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 453 545 071

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 novembre 2009, il a été décidé de nommer aux fonctions de gérant de la Société à compter du 23 octobre 2009 sans détermination de durée et en remplacement de Monsieur Marcellesi Jean Yves, décédé à Marseille le 23 octobre 2009, Mme Piaux Martine Janine demeurant à Porto-Vecchio, (Corse du Sud), Baccaja, née à Garches (Hauts de Seine), le 15 avril 1952, célibataire majeure, de nationalité française.

Pour avis et mention, le gérant.

SOFIRAL

Société d'Avocats
Route de la Mer
Résidence Mattéa - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Par assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2009, les associés de la Société "LA MAISON SUR L'ILE", SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège est à Porto-Vecchio (20137), 3, rue Jean Jaurès, (RCS Ajaccio B 394 408 017), ont décidé de nommer M. Gilles Mesana, demeurant 192, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio en qualité de gérant en remplacement de Mme Marianne Mesana, démissionnaire, sans limitation de durée.

Aux termes d'un Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2009, de la Société MARINA DI CASINCA, SA au capital de 344.723,04 euros, dont le siège est à Penta di Casinca, (20213), Folelli (RCS Bastia 323 114 579), il a été constaté que la réduction du capital social, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2008, d'un montant de 1.619,76 euros, pour ramener le capital social à 343.103,28 euros par voie de rachat de 17 actions, et que l'augmentation du capital social, décidée par la même assemblée, limitée, à 10.004,40 euros par émission de 105 actions nouvelles, libérées par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, se trouvent définitivement réalisées à la même date. En conséquence l'article 7 des statuts sociaux a été modifié ainsi :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent quarante quatre mille sept cent vingt trois euros et quatre centimes (344.723,04 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent cinquante trois mille cent sept euros soixante huit centimes (353.107,68 euros).

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale rectificative parue dans l'Informateur Corse Nouvelle du 20/11/2009, numéro 6290, concernant le transfert du siège de la SCI "MAR-CO GESTION", il y a une erreur sur l'adresse du siège :

Il fallait lire :

" U Benista", Lieu-dit Matonara, 20137 Porto-Vecchio (commune de Porto-Vecchio)

Au lieu de :

" U Benista", Lieu-dit Matonara, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio (commune de Porto-Vecchio).

Pour avis,

LES HAUTS D'ORTALE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 7800 euros
Siège : Lieu-dit Razzetta
20290 Borgo (Haute-Corse)
479 409 401 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2009, il résulte que :

Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 octobre 2009.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,
Le liquidateur.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : http://www.cg2b.fr
Adresse du profil d'acheteur : http://www.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues (Renseignements administratifs) et à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Service Juridique et de la Commande Publique
à l'attention de M. Filippi Antoine
Département de la Haute Corse
Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage, F
20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus et Renseignements techniques :

Service Routes , à l'attention de M. Chiorboli Gabriel
Département de la Haute Corse
Direction des Infrastructures des Routes et des Transports
11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia
Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181.

http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2009_PFVJcLuxDu

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse.

- Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Route Départementale n°63 - Aménagement d'une section - P.K. 12.040 à 13.000

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux : Travaux d'Exécution

Lieu principal d'exécution : Route Départementale 63 - Canton de Belgodère (Haute-Corse) Code NUTS : FR832

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.5) Description succincte du marché : RD 63 - Aménagement d'une section - P.K. 12.040 à 13.000

II.1.6) Classification CPV : 45233140 / 45112500 / 45240000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Exécution de terrassements, construction de corps de chaussée, murs et parapets. Construction d'ouvrages hydrauliques, fossés et accotements bétonnés.

II.2.2) Options : Non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution. Le délai indicatif proposé par le pouvoir adjudicateur est de 4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux. Les candidats peuvent toutefois proposer un délai différent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement sur les fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont actualisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Dans l'éventualité où un marché serait attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation, Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :

- Copie du ou des jugements prononcés ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation.

- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC5) ;

- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose (formulaire DC5) ;

- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché. Les co-traitants et les sous-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Concernant les pièces réclamées au titre de la candidature, les candidats utiliseront préférentiellement pour répondre les formulaires DC4 et DC5, à jour à la date du lancement de la consultation dûment complétés, datés et signés joints au dossier de consultation et disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %
2. Délai d'exécution : 30 %
3. Valeur technique : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 30/2009

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 11 janvier 2010 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Les candidats peuvent obtenir gratuitement la version papier du dossier de consultation ou la version dématérialisée sur Achatpublic.com (https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_PFVJcLuxDu) ou sur www.cg2b.fr rubrique « Marchés publics » menu « Marchés Dématérialisés » à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P. qui seront remis uniquement sous format papier. Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les sous critères de la valeur technique ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4) Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

(VI.4.1) / (VI.4.3) : Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex

Tél : 0495328866. - Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Fax : 0495323855. URL : http://www.ta-bastia.juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 25 / 11 / 2009

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 11 janvier 2010 à 12 h 00

LE PRESIDENT,
PAUL GIACOBBI.

AVIS DE CONSTITUTION

Société coopérative forestière « COR-SICA FURESTA » en cours de constitution.

Les membres fondateurs sont convoqués à l'assemblée générale constitutive qui aura lieu le Samedi 03 décembre 2009 à 14 heures à la Mairie de SOLARO village (Haute-Corse).

Ordre du jour : approbation des statuts et du règlement intérieur, élection des administrateurs et des commissaires aux comptes, mandat pour les engagements de la société en formation, pouvoirs pour les formalités, questions diverses.

Pour avis,
L'un des fondateurs -

COMMUNE DE VESCOVATO

INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibérations des 30 septembre et 13 novembre 2009, le Conseil Municipal de vescovato a instauré un droit de préemption urbain, en vue de réaliser des équipements collectifs, sur les parcelles ou locaux indiqués ci-dessous :

- Garage situé sur la parcelle cadastrée section B n° 517
- Local situé en rez-de-chaussée du bâtiment cadastré section B n° 413

Email : al@informateurcorse.com

CIRCE

Société Civile de Moyens
Au capital de 770 Euros
Siège social : RES. JARDINS DE TOGA BAT. F, CHEMIN DE FURCONA, 20200 Bastia.
481 631 422 R.C.S. BASTIA

L'AGE du 10/11/2009 a constaté le retrait de 3 associés, à savoir :
M. Sylvain PICOT détenteur de 6 parts pour 60 euros,
M. Jean-Louis ALONSO détenteur de 8 parts pour 80 euros,
Mme VATIN détentrice de 6 parts pour 60 euros.

La SCM a décidé d'acquiescer elle-même ces 20 parts et donc modifier le capital social en le portant à 570 euros, représenté par 57 parts de 10 euros chacune. Modification au RCS de BASTIA

H.P.G. Déco

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Route de Mezzavia
Immeuble le Km5 - N°13 - 20090 Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2009,

- Extension de l'objet social : Objet social secondaire : Décoration intérieure pour professionnels et particuliers Conseils, étude, aménagement intérieur, réalisation de travaux tous corps d'état, suivi de travaux de A à Z Modification en conséquence l'article 2 des statuts
- Modification de la date de clôture du premier exercice social : le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2010 Modification en conséquence l'article 6 des statuts
Les inscriptions modificatives seront portées au RCS du greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio

La gérance,

LAQUERRIERE-BRAS

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Fabrica
Route de Calvi - 20260 LUMIO
RCS Bastia 383222312

Suivant délibération en date du 23 novembre 2009, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport de Monsieur Claude Bras, demeurant : chemin du Monte Ortu 20260 Lumio liquidateur de la société, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Le Liquidateur,

**AVIS D'APPORT
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 6 août 2009 à Ajaccio enregistré à Ajaccio, bordereau n°2009/708, case n°1, le 04/11/2009, Mme Moreau Nathalie épouse Battini, a apporté à la SARL "NMD COM'EVENTS", Société à Responsabilité Limitée en formation, au capital de 14.000 euros, dont le siège est situé 14, Boulevard Madame Mère, 20000 Ajaccio, un fonds de commerce "d'achat, de vente d'articles publicitaires et d'articles de bureaux de tabacs et de fournitures pour boulangerie, agence de communication, organisation événementielle", exploité à Ajaccio, au 14 Boulevard Madame Mère, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 444 880 892, estimé à un montant de 13.000 euros, moyennant l'attribution de 130 parts de 100 euros chacune.

La société prend en charge le passif du fonds de commerce apporté d'un montant de 24.823 euros.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Notre Site Internet :
www.corse-information.info

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE****RESULTAT DE MARCHE**

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1
adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Objet du marché : RN 200 - PR 34+250 - Confortement d'un affaissement par une "Berlinoise" - commune de Giuncaggio

Type de marché de travaux : Exécution.

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix : 60%

- Valeur technique (40%) décomposée en :

- 15 pour les moyens humains et matériels,

- 15 pour l'organisation du chantier,

- 10 pour l'origine des produits et fournitures

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché :

Numéro du marché : O9.DGT.MA.059 - RN 200 - PR 34+250 - Confortement d'un affaissement par une "Berlinoise", - commune de GIUNCAGGIO

Nom du titulaire : Groupement CORSE TRAVAUX / HEAVEN CLIMBER MEDITERRANEE

Mandataire : CORSE TRAVAUX - RN 200 - 20270 Aléria

Montant final du marché : 405.297,75 euros HT

Date d'attribution du marché : 8 octobre 2009

Nombre total d'offres reçues : 3

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Services des Affaires Juridiques

22, Cours Grandval - BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 novembre 2009

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DGT.MA.059

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Cellule Fonctionnelle

8, Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

**LOCATION GERANCE
AVIS DE RESILIATION**

La SARL "MEZZANA BOUCHERIE" et Mr Mario MAZZEI ont mis un terme au contrat de location gérance concernant l'exploitation d'un fonds de commerce de « Boucherie, Charcuterie et Traiteur » Mezzana Gare 20167 MEZZAVIA (commune de Sarrola Carcopino), Mr Mario MAZZEI n'exploite plus le dit fonds de commerce à compter du 30/09/2009.

Pour Avis,

D.S.F. CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : Alzo di Leva, Bâtiment B2, Rue Elie Exiga, - 20090 AJACCIO
RCS AJACCIO 498 619 956

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/11/2009, la société DA SILVA FARIA CONSTRUCTIONS, SARL au capital de 2000 euros, dont le siège social est Alzo de Leva, bât B2, Rue Elie Exiga 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le 509 000 097 a, en sa qualité d'associée unique de la société DSF CONSTRUCTIONS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société DSF CONSTRUCTIONS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

ASPTT AJACCIO Athlétisme**CROSS DE PIETROSELLA
Forêt Domaniale de MARE SOLE
29 novembre 2009**

10 H 30	2900 m	CADETTES 1992 et 1993 Départ + Petite boucle + Grande boucle + Arrivée
11 H 00	4280 m	JUNIORS FILLES 1990 et 1991 Départ + 2 Grandes boucles + Arrivée
11 H 00	4980 m	ESPOIRS - SENIORS - VETERANS FEMMES Départ + 2 Grandes boucles + Petite boucle + Arrivée
11 H 30	4280 m	CADETS 1992 et 1993 Départ + 2 Grandes boucles + Arrivée
12 H 00	2160 m	MINIMES FILLES 1994 et 1995 Départ + 2 Moyennes boucles + Arrivée
12 H 20	2900 m	MINIMES GARCONS 1994 et 1995 Départ + Petite boucle + Grande boucle + Arrivée
12 H 45	1140 m	POUSSINES 1998 et 1999 Départ + Moyenne boucle + Arrivée
13 H 05	1140 m	POUSSINS 1998 et 1999 Départ + Moyenne boucle + Arrivée
13 H 25	400 m	BABYS FILLES ET GARCONS 2002 et Après Parcours spécial
13 H 50	820 m	ECOLE D'ATHLETISME FILLES 2000 et 2001 Départ + Petite boucle + Arrivée
14 H 00	820 m	ECOLE D'ATHLETISME GARCONS 2000 et 2001 Départ + Petite boucle + Arrivée
14 H 10	1840 m	BENJAMINES 1996 et 1997 Départ + Petite boucle + Moyenne boucle + Arrivée
14 H 25	2160 m	BENJAMINS 1996 et 1997 Départ + 2 Moyennes boucles + Arrivée
14 H 40	6360 m	JUNIORS GARCONS 1990 et 1991 Départ + 3 Grandes boucles + Arrivée
14 H 40	8440 m	ESPOIRS - SENIORS - VETERANS HOMMES Départ + 4 Grandes boucles + Arrivée

Joselyne Mattei-Fazi

A propos de la motion de l'Assemblée de Corse relative au Galsi

A la suite de la motion relative au Galsi et aux conditions de remplacement des centrales thermiques d'Ajaccio et Lucciana adoptée lors de la séance publique du 13 novembre dernier, Joselyne Mattei-Fazi souhaite apporter des précisions.

« **L'**Assemblée de Corse a adopté, le 13 novembre dernier, une motion concernant d'une part, le raccordement de la Corse au Gazoduc Algérie-Sardaigne-Italie (GALSI) et d'autre part, les conditions de remplacement des centrales thermiques d'Ajaccio et Lucciana. D'après certains, le Plan Énergétique approuvé en novembre 2005 serait ainsi remis en cause. Parce qu'il s'agit d'un dossier important, le débat public doit être clair. En ma qualité de présidente de la commission du développement économique, où a été élaborée la rédaction définitive de la motion, je crois donc nécessaire d'apporter les précisions suivantes.

En préalable, je rappellerai qu'une motion est dépourvue de caractère opérationnel : il s'agit d'un vœu, ou d'une orientation souhaitée par l'Assemblée délibérante.

Dans sa première partie, la motion renouvelle la volonté de l'Assemblée de voir la Corse raccordée au GALSI, et prévoit de constituer une délégation afin de faire le point avec le ministre de l'Industrie sur l'état d'avancement du projet. Ces dispositions ont été approuvées à l'unanimité. Ce sont donc les dispositions relatives au renouvellement des centrales thermiques qui seraient contestables. Chacun reste libre de ne pas les approuver : quatre des cinquante et un conseillers l'ont

d'ailleurs fait, et je respecte bien entendu leurs motivations, cependant je suis étonnée que certains laissent à penser que cette motion serait contraire au plan énergétique.

En effet, quand il traite des futures centrales thermiques, le Plan insiste à plusieurs reprises sur l'environnement et la santé publique. La délibération mentionne «deux nouvelles centrales thermiques fiables, intégrant les technologies les plus efficaces afin de respecter l'environnement et préserver la santé publique». De plus, le diagnostic pointe entre autres que «les problèmes de pollution atmosphérique et le respect de l'environnement constituent une exigence essentielle dans la définition du Plan Énergétique de la Corse». Enfin, Le dispositif opérationnel renouvelle en préalable la nécessité d'intégrer «les technologies les plus efficaces afin de respecter l'environnement et de préserver la santé publique» et recommande «une technologie adaptée permettant la conversion du fioul au gaz naturel». En revanche, à aucun moment le Plan ne distingue entre fuel «lourd» ou «léger».

Aussi, je ne vois pas en quoi demander l'abandon de toute centrale au fuel lourd, pour utiliser le fuel léger avant conversion au gaz, remettrait en cause le Plan : au contraire, en affirmant une préoccupation de santé



publique, la motion s'inscrit dans la philosophie du document comme dans celle du gouvernement. Et si elle propose de surseoir à toute décision s'agissant de la région ajacienne, c'est pour éviter que le sujet ne devienne un enjeu pendant la campagne électorale.

La santé publique et l'écologie sont aujourd'hui des préoccupations majeures pour nos concitoyens. Pour ma part, comme pour mes collègues des groupes de la majorité régionale, je n'ai pas le sentiment qu'elles soient incompatibles avec les impératifs d'alimentation énergétique de la Corse. Si l'Assemblée n'a pas de pouvoir de décision sur les ressources énergétiques classiques, reconnaissons-lui le droit de relayer les attentes de la population.»

PROGRAMME DE TÉLÉ PAESE

LUNDI 30 NOVEMBRE

07h00 : Matinée enfant - programme destinée aux enfants

07h45 : Court Métrage + Documentaire

12h30 : Family Tripes - programme cuisine

16h30 : Court Métrage + The amazing race corsica 2005

19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

19h45 : TéléDilon - Programme court

19h50 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par Danielle Farsetti

20h25 : Le film du lundi soir

MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE

07h00 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret

07h15 : Matinée enfant - programme destinée aux enfants

07h45 : Court Métrage

12h30 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret

12h45 : Family Tripes - programme cuisine

12h50 : L'affaire so in francèse rediffusion - Magazine de Société

19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

19h45 : TéléDilon - Programme court

19h50 : La soirée du court métrage

MERCREDI 2 DÉCEMBRE

07h00 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret

07h15 : Matinée enfant - programme destinée aux enfants



08h30 : L'interview du mercredi - interview destiné à un public jeune

12h30 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret

12h45 : Family Tripes - programme cuisine

19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

19h45 : TéléDilon - Programme court

19h50 : L'affaire so in francèse - Magazine de Société

20h30 : Café littéraire

JEUDI 3 DÉCEMBRE

07h00 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret

07h15 : Matinée enfant - programme destinée aux enfants

12h30 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret

12h45 : Family Tripes - programme cuisine

12h50 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par Danielle Farsetti

19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

19h45 : TéléDilon - Programme court

20h00 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par Danielle Farsetti

VENDREDI 4 DÉCEMBRE

07h00 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret

07h15 : Matinée enfant - programme destinée aux enfants

07h50 : Que de l'humour - Emission comique

12h30 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret

12h45 : Family Tripes - programme cuisine

19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

19h45 : TéléDilon - Programme court

19h50 : Choralisula : représentation de diverses chorales corses.

Les programmes du week end sont des redifusions des émissions de la semaine.

INITIATIVES

Nouvel envol pour l'aéroport de Calvi

La **CCI de Bastia et de la Haute-Corse**, gestionnaire du site aéroportuaire de **Santa Catalina**, vient d'annoncer le lancement d'un plan stratégique destiné à remettre sur de bons rails une plate-forme dont le dernier bilan n'est pas des plus engageants. Ce plan, présenté par **Philippe Albertini** lors de la dernière réunion de la commission aéroportuaire qui s'est tenue à **Calvi**, lundi 16 novembre, s'articule autour de quatre axes : une politique plus attractive, une démarche commerciale plus percutante (avec le recours par la **CCU** à un trader spécialisé), la réouverture de certains dossiers techniques (notamment relatifs à l'amélioration des conditions de sécurité sur la plate-forme), l'association la plus large d'acteurs institutionnels et de partenaires publics ou privés (**CTC**, acteurs économiques, socio-professionnels du tourisme et même courants politiques).



Philippe Albertini
Directeur de la CCI



Du nouveau pour la chasse en Corse

La **Région** vient de mettre en place une commission d'étude et de réflexion sur les problèmes liés à la chasse en **Corse**. Au cours d'une réunion constitutive à **Ajaccio**, a ainsi été envisagée la possibilité d'user du pouvoir d'adaptation législatif dévolu à l'**Assemblée de Corse** pour que cette dernière décide elle-même des dates de fermeture de la chasse.

Réflexions et projets autour du patrimoine foncier

Lundi 23 novembre se sont tenues au **palais des congrès d'Ajaccio**, les **Assises du foncier** au cours desquelles le **Conseil Economique et Social** a présenté son rapport sur le patrimoine foncier. Ont notamment été évoquées les possibilités de créer un observatoire régional du foncier, un fonds foncier régional, des agences d'urbanisme ainsi qu'un établissement public foncier au champ d'intervention régional.

INFOS
TRANSPORTS

ADIEU «FLYING BLUE»



Ceux qui voyagent beaucoup par les airs, et notamment sur le bord à bord, auront pu le constater d'eux-mêmes : depuis le 1^{er} novembre, les vols **CCM Corse-Nice**, **Corse-Marseille** et **Corse-Lyon** ne sont plus éligibles au programme de fidélité mis en place par **Air**

France-KLM, bien connu sous le nom de **Flying Blue**. Crise économique oblige, la **Compagnie Corse Méditerranée** se dit ainsi contrainte de revoir sa politique commerciale à la baisse, tout en promettant la mise en place d'un nouveau programme «plus adapté», courant 2010.

DU NOUVEAU EN MER

Le 23 novembre, les médias insulaires se sont fait l'écho d'une nouvelle offre maritime : la mise en service par la **Moby Lines**, dès avril 2010, d'une nouvelle ligne **Bastia-Tou-**



lon. On devrait en savoir plus d'ici le 2 décembre : à cette date, l'armateur a en effet prévu une conférence de presse dans les salons du navire «*Moby Aki*» qui sera à quai à **Bastia**.

PATRIMOINE



Bonifacio : bientôt 3^{ème} «Ville corse d'art et d'histoire» ?

Le **conseil municipal de Bonifacio** a tout récemment voté l'adhésion de la commune au réseau «**Ville d'art et d'histoire**» ainsi qu'une demande de subvention devant permettre de finaliser ce dossier qui, pour l'heure, a reçu un accueil favorable de la part des représentants du **Ministère de la Culture** et de la **DRAC**, mais dont tout l'aspect commercial reste à développer.

Une œuvre précieuse sous bonne escorte à Piazzali

Le **Musée d'Aléria** recèle de véritables trésors. Celui de **La vierge à la cerise**, une peinture sur bois attribuée à l'Italien **Sano di Pietro** (1405-1481) n'est pas des moindres, puisque conservé dans un coffre-fort, il n'en ressort qu'une fois par an, le 8 septembre, pour rejoindre sous bonne escorte le **couvent d'Alesani** auquel il reste attaché. Inscrit à l'inventaire des «**Musées de France**» et reconnu par les **Monuments Historiques**

comme «**œuvre inaliénable et invendable**», ce tableau vient de faire l'objet d'une convention signée par la **commune de Piazzali** (où se trouve le **couvent d'Alesani**) et les services de gendarmerie, ceux-ci devant désormais (et jusqu'à la fin des travaux de restauration) assurer officiellement la sécurité du tableau le plus important de **Corse** le long de l'itinéraire emprunté chaque année le **jour de la Nativité**.



ANNIVERSAIRE UNE PAGE À TOURNER ENCORE ET ENCORE...

Mardi 18 novembre, au **Centre des arts du feu de Francardo**, les **éditions Albiana** fêtaient leur quart de siècle, aux côtés d'une centaine de leurs auteurs, partenaires et amis. Rappelons que depuis 1984, la maison de **Guy Firroloni** a publié 400 ouvrages, plus de 500 auteurs et quelque 150 000 pages.

Pour s'informer sur la Grippe A et la vaccination

SANTÉ

Depuis lundi 16 novembre, un numéro d'information du public concernant la **Grippe A** a été mis en place en **Préfecture**. Il s'agit du **04 95 11 12 92**, auprès duquel l'on peut trouver toutes les informations sur le sujet, du lundi au vendredi, de 8h à 20h. Le site Internet de la préfecture www.corse.pref.gouv.fr propose également une page d'informations dédiée à la grippe A (campagne vaccinale, liste des centres de vaccination et horaires d'ouverture, gestes pour lutter contre la pandémie, liens et numéros d'information utiles, etc.).

FOCUS SOLIDARITÉ

19 800 € RÉCOLTÉS PAR LA FRESC POUR LES VICTIMES DES INCENDIES

La campagne de solidarité menée par la **Fiderezioni di u Riacqustu (Fresc)** elle-même mise en place il y a quelques mois par le conseiller général nationaliste **Paul-Jo Caïtucoli** au profit des victimes des incendies du canton de **Petretto-Bicchisano** a porté ses fruits. Nombreux ont en effet été ceux qui ont répondu à l'appel de l'**Ajutu Paisanu** lancé en juillet dernier, après que **6500 hectares**, une quinzaine de maisons, d'appentis ou de bergeries, ainsi que plus de **70 exploitations agricoles** ont été détruits par les flammes en **Corse du Sud**. Tous frais induits réglés, ce ne sont pas moins de **19 800 €** qui ont été collectés au profit des sinistrés. Une somme qui représente 25% du montant total récolté par les médias locaux dans toute l'île, **Corse-Matin** et **Frequenza Mora** ayant recueilli de leur côté **75 000 €** remis fin août aux **Secours Populaire et Catholique**.

A SAVOIR

ELECTION DES ASSESSEURS DES TRIBUNAUX PARITAIRES DE BAUX RURAUX



La **Préfecture de La Corse du Sud** communique : «*Dans le cadre des élections des assesseurs des tribunaux paritaires de baux ruraux et des membres des commissions consultatives paritaires départementales de baux ruraux, les dé-*

clarations de candidature seront recevables à compter du 5 décembre et jusqu'à 18 heures le 15 décembre 2009. Elles devront être déposées à la Préfecture (direction du public et des collectivités locales-bureau des élections) par les candidats ou par l'intermédiaire d'un mandataire, muni d'un mandat écrit établi par le candidat. Le samedi 5 décembre 2009, les déclarations de candidature pourront être déposées au bureau des élections entre 10 heures et midi ; dès le lundi 7 décembre et jusqu'au 15 décembre, elles pourront être déposées aux heures habituelles d'ouverture des services préfectoraux au public. Chaque déclaration de candidature devra être faite par écrit, signée par le candidat, et comportera les nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile et profession de ce dernier. Chaque candidat accompagnera sa déclaration de candidature de la copie d'un titre d'identité et d'une déclaration écrite sur l'honneur selon laquelle il remplit les conditions d'éligibilité fixées à l'article L.492-2 du code rural et qu'il n'est pas candidat dans un autre tribunal paritaire de baux ruraux. Un même candidat peut faire acte de candidature pour la fonction d'assesseur d'un tribunal paritaire de baux ruraux et de membre élu de la commission consultative paritaire départementale de baux ruraux sur deux déclarations distinctes. Quatre sièges d'assesseurs titulaires (deux bailleurs et deux preneurs) sont à pourvoir pour l'élection au tribunal paritaire. Quatre suppléants (deux bailleurs et deux preneurs) élus au nombre de voix pourront être amenés à remplacer les assesseurs titulaires. Douze sièges (six bailleurs et six preneurs) sont à pourvoir pour l'élection des membres de la commission consultative paritaire départementale. Douze suppléants (six bailleurs et six preneurs) élus au nombre de voix pourront être amenés à remplacer les membres titulaires. Tous renseignements utiles pourront être recueillis auprès du bureau des élections où les candidats pourront également retirer les imprimés de déclaration de candidature. Tél : 04 95 11 11 61 ou 04 95 11 11 60.»

Le Cross du Lions Club Bastia Doyen

Une première réussie

Le président Luis Giuntini et son équipe du Lions Club Bastia Doyen ont réussi leur première incursion dans le monde de l'athlétisme, avec un premier Cross organisé avec le concours du Service des Sports du Conseil Général de la Haute-Corse et de l'Athlétic Jeunes Bastia, le samedi 21 novembre 2009.

Du monde, une belle journée, beaucoup de dynamisme dans la meilleure des convivialités, voilà ce qui était perceptible d'entrée ! La partie sportive a tenu ses promesses et le thème choisi par le Lions Club Bastia Doyen appelle d'autres succès, car «sport et nature» se conjuguent à merveille pour une citoyenneté aussi expliquée à tous.



Une épreuve qui mérite d'être pérennisée et programmée dans le cadre du calendrier fédéral où elle a sa place !

Résultats

PIOU-PIOUS FILLES

1. Lilas Beccari, 2. Alexandra Albertini, 3. Amélie LaVergne, 4. Lisandra Rogliano, 5. Rogliano Anna Lésia, 6. Dihane Zaid, 7. Laura Cognac, 8. Alison Belleffi, (toutes AJB) 9. Mathilde Puccini (NL), 10. Emilie Tolaini (AJB), 11. Ileana Guaitella (NL), 12. Livia Abelli (AJB), 13. Léria Paolini (NL), 14. Lara Lupini (AJB), 15. Léa Retali (AJB), 16. Chiara Franceschi (AJB)

PIOU-PIOUS GARÇONS

1. Santos Orensa de Gaffory (AJB), 2. Thomas Hernandez (NL), 3. Hamed Karouach (CAB), 4. Sachan Descamps (AJB), 5. Florian Giudicelli (NL), 6. Guillaume Sarradel (CAB), 7. Pascal Lecullier (AJB), 8. Ugo Malka (NL), 9. Antonin Jacquot (AJB), 10. Lucas Cadoppi (CAB), 11. Léo Giovannoni (NL), 12. Téo Anselmi (CAB), 13. Tom Abelli (AJB)

EVEIL ATHLÉTIC FILLES

1. Maelis Ramette (AJB), 2. Joséphine Corticchiato (AJB), 3. Marina Niessi (AJB), 4. Stella Mattei (AJB), 5. Séléna Matheron (AJB), 6. Ilona Descamps (AJB), 7. Annie Staelens (AJB), 8. Charlotte Boeglin (CAB), 9. Marie-Alba Dixneuf (AJB), 10. Sanae Karbal (AJB)

EVEIL ATHLÉTIC GARÇONS

1. Matéo Guillard (CAB), 2. Théo Guidicelli (AJB), 3. Nikos Orsini (AJB), 4. Jérémy Fierens (AJB), 5. Marc-Antoine Mucchielli (AJB), 6. Léo

Lupini (AJB), 7. Mathieu Dufour (AJB), 8. Jean-Paul Pietri (NL), 9. Pierre-Louis Simoni (AJB), 10. Clément Dufour (AJB), 11. Mehdi Chakroune (AJB), 12. Oussama Drahi (AJB)

POUSSINES

1. Marie-Françoise Albertini (AJB), 2. Mélisse Guillard (CAB), 3. Camille Germain (AJB), 4. Marion Cogorno (AJB), 5. Mélissa Borra (AJB), 6. Carla Schroeder (AJB), 7. Claire Michel (AJB), 8. Juliette Montoya (CAB), 9. Margaux Salgues (NL), 10. Marina Pieszko (AJB), 11. Marie Squaglia (AJB), 12. Ghislaine Chakroune (AJB), 13. Soukaina Hamzaoui (AJB), 14. Marion Franceschi (AJB)

POUSSINS

1. Anas Zaid (AJB), 2. Stéphane Bordewie (AJB), 3. Clément Sarradel (CAB), 4. Soufiane Rzouki (AJB), 5. Julien Argenti (AJB), 6. Pierre-Marie Lanfranchi (AJB), 7. Nicolas Argenti (AJB)

BENJAMINES

1. Léa Moncioui, 2. Noémie De Zotti, 3. Tessa Bry, 4. Marine De Zotti (toutes AJB)

BENJAMINS

1. Anthony Valdy-Taddei, 2. Lisandru Lamberti (tous AJB)

MINIMES FILLES

1. Anastasia Maestracci (AJB)

MINIMES GARÇONS

1. Karim Chabouchi, 2. Majid Arbib (tous AJB)

CADETTES

1. Sarah Chaouch (AJB)

CADETS

1. Faouzi El Yaagobi, 2. Jawad Jefjafi, 3. Aurélien Gil (tous AJB)

JUNIORS GARÇONS

1. Brahim Nassi, 2. Othmane Belfakir, 3. Alexis Niessi (tous AJB)

COURSE FEMMES

1. Muriel Gasnier (AJB), 2. Elisabeth Cavell (AJB), 3 (1e VEF). R'Kia Chaachoui (AJB), 4. Laurence Descamps (NL), 5. (2e VEF) Fatia Chaouch (AJB), 6. Lésia Rogliano (NL), 7. Christelle Giudicelli (NL), 8. Anne Malka (NL), 9 ex-æquo. (3e VEF) Sandra Giuntini, Emma Mussier

COURSE HOMMES

1. Gilbert Ferrandi (Filanci), 2. Gilles Bellini (Filanci), 3 (1e SEM) Fabrice Descamps (NL), 4. (2e SEM) Cyril Giuntini (NL), 5. (3e VEM) Jean-Jacques Scaglia (NL), 6. (3e SEM) Hervé Fiorrella (NL), 7. Christophe Aulio (Filanci), 8. Eric Lecullier (NL), 9. Dominique Giudicelli (NL), 10. Olivier Malka (NL), 11. Anthony Gstalter (NL), 12. Benoit Olmeta (AJB), 13. Ludo Guaitella (NL), 14. Pascal Argenti (NL), 15. (1e ESM) Sébastien Mattéi (AJB)

CROSS DE L'ACIER À LEFRINCHOUCKE

Rentrée de Mourad Amdouni

C'est au «Cross de L'ACIER» que Mourad Amdouni fera, ce dimanche 29 novembre, sa rentrée sportive, initialement prévue à Allone. Mais une méchante trachéite l'avait obligé à différer son retour à la compétition.

Ce contre-temps ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur la préparation de l'athlète insulaire dont l'objectif à court terme est, le 13 décembre 2009, celui des **Championnats d'Europe**.

Avec ce rendez-vous de l'**Elite européenne**, Mourad rentrera d'emblée dans le nouveau cycle d'une carrière sportive qui désormais le place leader, en France, de la discipline.

Même si les yeux sont déjà fixés sur **Barcelone** et la piste, en juillet 2010, avec, une incursion probable en salle, probablement sur **3000m**, Mourad entend briller aussi, en **Cross**.

L'athlète de l'**A.J.Bastia** et son entraîneur, **Hafid Hammaoui**, s'ils ont du pain sur la planche, évoluent dans le sillon qu'ils ont tracé.

Alors, en cette période où les musulmans fêtent l'**AID**, s'impose plus que jamais un «*Inch'Allah*» empli de confiance !



FLORENCE

L'A.J.B. sur le Marathon...



Les athlètes ajacciens de l'**A.J.Bastia**, **Michel Claveau**, **François Pietri**, **Jean-Pierre Scipiliotti**, **François Lunardi**, **François Saraco** et **Stéphane Orsoni**, se rendront, ce 28 novembre, à **Florence**, pour participer au **Marathon** que la capitale mondiale de l'**Art** organise.

Krimau El Majouti sera aussi du voyage, lequel alliera sport et culture. Une première pour cette catégorie, à l'**A.J.B.**, première qui en appellera d'autres.

Echos... Echos...

✓ **LE CROSS DE L'A.J.BASTIA**, le 24 janvier 2010 devrait constituer le premier sommet de la saison hivernale au niveau régional avant les **Championnats de Corse** qui seront organisés à **Lecci de Porto-Vecchio**, par le **Colt**. En effet, l'**A.J.Bastia** entend renouer avec le temps où (années 72-78) le **Vice-Champion Olympique du Marathon**, le Belge **Lismond**, le Suisse **Ryffel**, **Vice-champion d'Europe du 5000**, **Francis Gomez**, le **Champion de France**, le Tunisien **Taibi** et le Italien **Rossi** faisaient le plein de spectateurs sur l'**hippodrome de Casatorra**, à **Biguglia**, où l'on avait enregistré plus de 1000 entrées payantes !

On s'active du côté des «**Rouges et Verts**», pour faire du 24 janvier, le rendez-vous du haut niveau et celui des forces vives insulaires.

✓ **LES DEMI-FINALES DES «FRANCE» DE CROSS**, en février 2011, pour l'**Arc Méditerranéen**, se dérouleront en **Haute-Corse** où l'**A.J.Bastia** avec le **Comité Départemental** et la **Ligue Corse d'Athlétisme** s'attendent à mettre sur pied un parcours et un programme, prélude à ce que pourraient être les **Finales du Championnats de France**, espérées en **Haute-Corse**, pour 2012 ou 2013 !

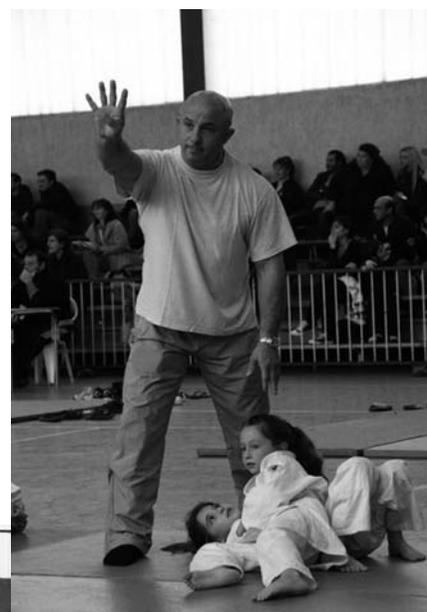
✓ **PAUL AURELLI**, 1^{er} Vice-président de la **Ligue Corse**, Secrétaire Général du **Comité Départemental de la Haute-Corse**, a participé dans la région parisienne, dans le cadre d'un **Comité Fédéral**, à la réunion que **Mme Anne-Marie Vansteere**, chargée de mission **PES** et du suivi territorial de la pratique sportive **FFA**, a animée, concernant le **Parcours d'Excellence Sportive** ! Des informations précieuses que **Paul Aurelli** ne manquera pas d'apporter au **Comité Directeur de la Ligue Corse d'Athlétisme** et à l'ensemble des clubs.

✓ **AU CROSS DES MUREAUX**, l'espoir de l'**A.J.B.**, «**Momo**» **Bojatoy**, s'est classé à la 35^e place, terminant 27^e français et 14^e espoir français de la course. Une bonne rentrée, si l'on considère que depuis sa blessure aux **Championnats de France sur Piste à Angers**, sur **3000m Steeple**, «**Momo**» n'avait plus couru en compétition.

Judo Club Lucciana

Le rendez-vous Poussins-Poussines

Le Judo-club Lucciana a organisé ce dernier week-end un formidable rendez-vous au Cosac Mathieu Nucci pour les poussins-poussines nés en 2000-2001.



Plus de cent enfants étaient présents et un public passionné avait lui aussi garni la tribune pour suivre l'évolution de tous ces petits judokas déjà bien affûtés.

Quinze clubs étaient représentés : l'ASPTT Ajaccio, le Dojo Bastelicaccia, le Dojo Canari, le Dojo Monte-Grosso, le Dojo Porto-Vecchio, le Dojo de Sisco, le Judo Club 2A, le Judo Club Bastia, le Judo Club Cortenais, le Judo Club du Nebbiu, le Judo Club Furianais, le Judo Club Lucciana, le JudoKa'p, le Taravo et Tavera 2000.

Comme on le constate, ils sont venus de tous les coins de Corse pour participer à cette compétition appelée NEWASA (travail au sol). Des arbitres ont aussi été sollicités ainsi que des jeunes commissaires sportifs.

Le NAWASA se décline en deux thèmes : l'un de boussole, l'autre de position quadrupédique. Le système des règlements étant constitué par addition de points afin de permettre aux parents de suivre sans souci l'évolution de la compétition.

Le travail au sol est quasiment sans risque, mais demande aux enfants une certaine dextérité technique et physique.

Soulignons aussi qu'il n'y a pas de classement par club, l'objectif de cette réunion et l'apprentissage des règles étant de permettre à des enfants du même âge et du même poids d'affronter des judokas d'autres clubs.

Au terme de cette compétition de qualité, Eugène Nemesi, éducateur du Judo Club Lucciana précisait : «Je tiens à féliciter tous les parents pour le comportement de leurs enfants. Nous n'avons eu aucun débordement et le tournoi s'est déroulé dans la plus parfaite sportivité.»

Il a également remercié le président Dominique Zattara, toujours présent et fidèle au poste, mais surtout fier de son club. Il n'a pas

oublié non plus Lucien Desanti, autre éducateur du club qui suit avec passion l'informatique mais également la pouponnière des 4/5 ans.

En définitive, cette réunion a été très appréciée par tous et met un peu plus en valeur ce club sympathique qui ne cesse à longueur de saison d'aller de l'avant dans cette discipline et mérite d'être félicité.

LES RÉCOMPENSES

LES CLUBS	Bronze	Argent	Or	Total
ASPTT JUDO AJACCIO	3	4	1	8
DOJO BASTELICACCIA	1	2	2	5
DOJO CANARI	0	0	1	1
DOJO MONTE GROSSU	2	0	0	2
DOJO PORTO VECCHIO	2	1	2	5
DOJO DISCO	2	0	2	4
JUDO CLUB 2 A	0	2	0	2
JUDO CLUB BASTIA	7	8	5	20
JUDO CLUB CORTENAI	3	0	0	3
JUDO CLUB DU NEBBIU	1	0	2	3
JUDO CLUB FURIANAI	3	7	5	15
JUDO CLUB LUCCIANA	1	6	8	15
JUDOKA'P	0	1	3	4
TARAVO	0	0	1	1
TAVERA 2000	2	2	0	4

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous aimeriez vivre une vraie histoire d'amour. Il ne faut cependant pas trop l'idéaliser, au risque de passer à côté. **Affaires** : C'est le moment de faire du rangement. Certains de vos tiroirs en ont bien besoin. **Santé** : Un peu de lassitude passagère.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vos relations sont en dents de scie. Certains jours sont tout roses, mais d'autres vous paraissent bien gris. **Affaires** : Vos supérieurs aimeraient un rapport sur vos activités. Ne tardez pas à le leur remettre. **Santé** : Évitez tous les voyages en avion.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : Beaucoup de remous dans votre vie sentimentale. Vous ne parvenez pas à vivre calmement une relation à la fois. **Affaires** : Vos horaires sont sujets à modification. Cela ne devrait pas vous perturber outre mesure. **Santé** : Un petit manque de vigueur.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 5. **Cœur** : Un ami dans la détresse vous appelle au secours. Réagissez sans vous poser de questions, c'est pour son bien. **Affaires** : La concurrence vous met à rude épreuve. C'est le moment de développer de nouvelles idées. **Santé** : Il faut surveiller votre vision.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 7. **Cœur** : Les autres vous paraissent mornes. C'est peut-être vous qui manquez un peu d'entrain et jugez la situation à l'envers. **Affaires** : Un tas de paperasserie vous attend. Il faut attaquer le problème de face, sans tarder. **Santé** : Buvez plus d'eau.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Votre univers sentimental vous satisfait pleinement. Vous vivez une relation parfaitement équilibrée avec votre partenaire. **Affaires** : Rien de bien neuf de ce côté. Il faut assurer les tâches quotidiennes, sans plus. **Santé** : Tout va pour le mieux.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 2. **Cœur** : C'est dans l'amitié que vous trouverez vos plus grandes satisfactions. A vous de donner autant qu'on vous donne. **Affaires** : Vous vous sentez freiné par de l'immobilisme. Peut-être n'est-ce que de la prudence bien placée. **Santé** : Manque de sommeil.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 3. **Cœur** : L'envie vous prend de changer de vie. C'est un peu court comme réflexion, il y a beaucoup de choses en jeu. **Affaires** : Ici aussi, vous aimeriez une autre activité. Prenez des renseignements, ne foncez pas tête baissée. **Santé** : Grande nervosité.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous vivez une relation intense avec votre partenaire. La vie vous semble bien belle à travers vos sentiments réciproques. **Affaires** : Une commande importante et inattendue. Organisez-vous pour y répondre. **Santé** : Vous tenez la forme.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

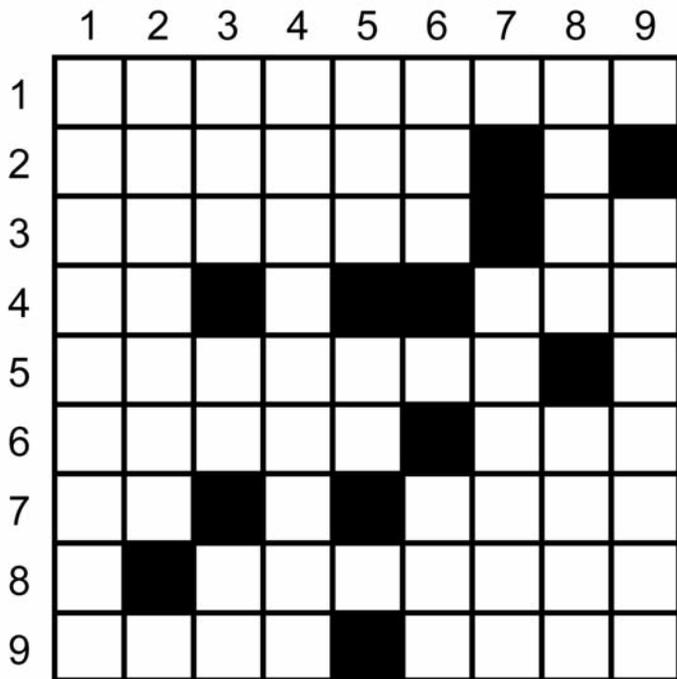
Chiffre : 6. **Cœur** : Vous paraissez distant envers votre famille. Il faudrait vous poser des questions et revoir votre position. **Affaires** : Beaucoup de coups de téléphone pour rien, pensez-vous. Ce n'est pas certain, attendez donc les résultats. **Santé** : Un rhume !

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 3. **Cœur** : Des tiraillements au sein de votre couple. La situation est tendue, mais cela ne devrait être que passager. **Affaires** : Des déplacements en vue. Il faudra adapter momentanément vos activités en fonction de ceux-ci. **Santé** : Douleurs aux jambes.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 9. **Cœur** : Une personne que vous appréciez pourrait vous décevoir. Demandez-lui franchement ce qui se passe. **Affaires** : Plusieurs intérêts différents sont en jeu. Il va falloir composer au mieux pour tous les intervenants. **Santé** : Surveillez l'état de vos dents.

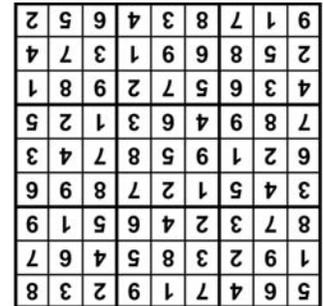
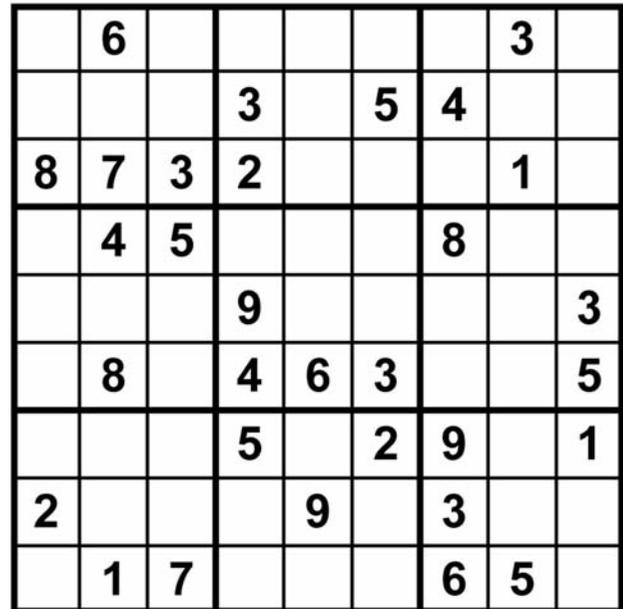


Horizontalement

1. Rangera.
2. Première période de l'ère tertiaire.
3. Dépouillement. – Préposition.
4. Dans la loge. – Convendra.
5. Chimiste français.
6. Coule dans l'ex-URSS. – Coule en Suisse.
7. Tête de grue. – Céréale.
8. On y met souvent les pâtés.
9. Saisons. – Début d'un tremblement de Terre.

Verticalement

1. Science qui traite du vin.
2. Réaction cutanée.
3. Phon. : défunt. – Brome. – Pronom.
4. Coups d'œil furtifs.
5. Dans une tonne. – Aluminium.
6. Apparue. – Ecrivain espagnol.
7. Ile grecque.
8. Regimber. – Dieu du feu dans la religion védique.
9. Désolées.



A Settimana

49^{ème} semaine de l'année

du 27 novembre au 3 décembre 2009

Les fêtes : le 27, Séverin - le 28, Jacques de la Marche - le 29, Premier dimanche de l'Avent, Saturnin - le 30, André - le 1^{er}, Florence - le 2, Viviane - le 3, Xavier.

49^{esima} settimana di l'annu

da u 27 novembre a u 3 dicembre

E feste : u 27, Severinu - u 28, Ghjacumu di a Marchja - u 29, Avventu. Saturninu - u 30, Andria l'Apostulu - u 1, Fiurenza - u 2, Bibiana - u 3, Francescu Saveriu.

L'info insolite

L'argent des émigrés

Le montant des transferts d'argent des émigrés vers leur pays d'origine devrait être en 2009 d'environ 304 milliards de dollars, indique la **Banque mondiale** qui précise que ce chiffre, en baisse de 7,3% «...pourrait baisser jusqu'à 10,1% si la crise se prolonge». L'**Inde**, la **Chine** et le **Mexique** sont les principaux bénéficiaires des transferts d'argent de leurs expatriés. En effet, ajoute l'étude, pour certains pays, la contribution de leurs expatriés est vitale, citant l'exemple du **Tadjikistan** et de la **Moldavie** notamment.

Dus au surpoids

Selon un rapport de l'**American Institute for Cancer**, aux **Etats-Unis**, chaque année, plus de 100.000 cancers résultent de l'obésité ou d'un excès de poids. Par ailleurs, l'obésité touche environ 30% des **Américains** adultes.

Avantage social... original

Aux **Etats-Unis**, des entreprises soucieuses de conserver leurs employés qualifiés, et d'en attirer d'autres, ont choisi d'offrir à ceux-ci un avantage social original et semble-t-il particulièrement apprécié : un contrat d'assurance-santé pour leur animal favori. De plus en plus de grandes entreprises emboîteraient le pas et **Google**, **eBay**, **Disney**, entre autres, ont déjà opté pour cette formule «sociale» !

Toujours ces inégalités en cause

Une étude que vient de rendre publique l'**OMS** (**Organisation mondiale de la santé**) indique

que «les femmes restent plus vulnérables face à la maladie que les hommes». Ce fait en raison de la persistance des inégalités sociales.

Soyons gentils !

La gentillesse maintient en forme et rend heureux. C'est ce qu'affirme le cancérologue suédois **Stephan Einhom**, auteur de «*L'art d'être bon*», un best-seller paru en 2008. Et **Einhom** de démontrer, rapports scientifiques à l'appui, qu'être bon est bénéfique pour le moral, réduit le stress, préserve de l'anxiété et de la dépression, renforce nos défenses immunitaires, nous rend plus efficaces dans notre travail, plus affinisés dans nos relations. Dès lors... une attitude à adopter !

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 28 novembre 2002**, la **Tour Eiffel** était son 200 millionième visiteur.

► **Le 29 novembre 1994**, les **Norvégiens** refusaient l'adhésion de leur pays à l'**Union européenne** par 52,1% de «non».

► **Le 30 novembre 1994**, dans l'**Océan Indien**, 577 passagers (2 étant morts) et les 400 membres de l'équipage du paquebot **Achille Lauro**, en feu, étaient recueillis après des heures à bord de canots de sauvetage dans des eaux infectées de requins.

► **Le 1er décembre 1947**, en **France**, face à l'ampleur des grèves, 80.000 réservistes étaient appelés.

► **Le 3 décembre 1992**, en **Espagne**, le pétrolier grec **L'Aegan Sea** se brisait littéralement en deux à l'entrée du **port de Corogne**. 82.000 tonnes de brut se répandaient dans la mer.

VAGABONDAGE

Ce 10 novembre à **Calvi**, dans la soirée, il faisait un temps mi-figue mi-raisin. Je vais le dire en **Corse**, c'est plus beau : «*Piuviscava*»...

Oui, il pleuvait légèrement et je me suis dit : «*Demain, Patrimonio, pour sa fête di San Martinu, aura droit à una bella acquata*».

J'avais tout faux : ciel d'azur avec, pour compagnon, **Messire Phébus**.

Une journée magnifique ou comme dirait un peintre : «*Fatta a u pinellu*».

Beaucoup de monde et toujours le même succès pour le roi des rôtisseurs, **Jacques Abatucci**, qui régala un nombreux public et qui fit dire à un macaqueur bastiais : «*Qui ghje, santu mastugaghjoghju* ? »

Tant il est vrai que les mâchoires étaient de la fête !

Et le vin, direz-vous ? Il fut aussi de la fête grâce à cette confrérie de vigneron patri-moniais qui apporta crus de premier choix et dont le premier jet dans un tonneau fut pris d'assaut.

Mais ce que firent remarquer quelques viticulteurs, leur président **Jean-Laurent de Bernardi** en tête, c'est le revirement du temps : «*Chje San Martinu chi na fattu sta ghjurnata* ! »

Du monde, beaucoup de monde et une rencontre avec ce «*sésame*» : - «*O cume stai ?* - *E tu ?* »

Et quelques mots «*francisés*»... Une dame claudicant : «*O portu una bequille*». O signora, si dice «*una croccia*». Un autre, plus loin : «*O sà, l'ai fattu u «vaccin» ?* Caru amicu, si dice «*u baghjolu*». Et de lui montrer ceux que je porte depuis l'enfance sur mon bras.

Tiens, deux proverbes corses pour terminer : - **Corsica corsica** - **Ne carca ne scossula** - **A te corsu sfurtunatu e tristu** **Ti benediscu da monte cristu**

Toussaint Lenziani



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



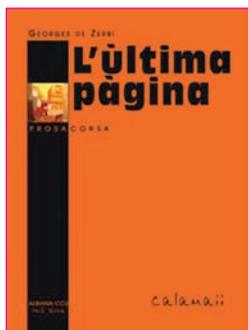
PAR MARIUS MURACCIOLI

L'ULTIMA PÀGINA

La lecture du livre de Georges De Zerbi écrit en langue corse aux éditions Albianna CCU, «L'ultima pàgina», nous

procure d'autant plus de plaisir que nous nous interrogeons parfois sur le regard que jettent les Corses du continent sur la situation de l'île. La manière la plus édifiante est de retourner «in casa soia», à l'heure de la retraite, comme Anto Pàulu après une vie passée à Marseille. C'est ainsi que l'on se rend le mieux compte de la métamorphose de la terre qui nous a vu naître.

Aussi découvre-t-il un Bastia new look. Extrait : «*Quandu u tassi ghjunge davanti à a prefettura, Anto Pàulu firmo assai surpresu. A gara ùn c'era piu, avianu cunstruitu unepochi stabilmenti da una parte è da l'altra d'una strada larga quasi quant'è a Canapiera, chi cullava dritta versu a muntagna...* ». Mais Anto Pàulu se trouve aussi devant une situation sociale et culturelle qui l'interpelle. Extrait d'une conversation entre un «pullastrone» et lui : «*Noi, a Francia, ùn l'emu mai chjamata ! Si so impruniti di a nostra terra è, di u nostru populu senza dumandacci u notru accusentu ! Réplique d'Anto Pàulu : « Un l'emu mai chjamata, po esse, ma ci hà cacciatu di a miseria, è si i nostri antichi hanu pussutu campà senza strazià l'anima mischina, hè perche a Francia l'hà permessi d'occupà tutti i posti di l'administrazione è ancu piu altu ! ».* Petit à petit le Corse de retour au bercail sera amené à prendre les attitudes qui vont contre ses idées...

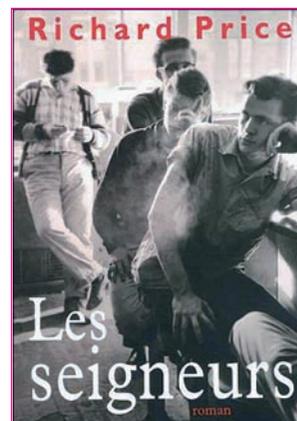


Les seigneurs

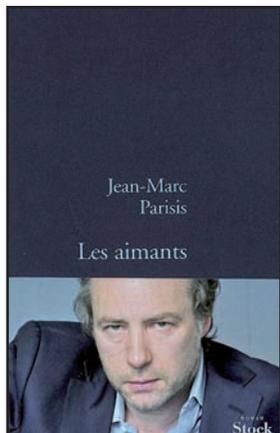
Richard Price est une star du scénario pour petit et grand écran.

Le succès lui est venu avec sa nomination aux Oscars pour «*La couleur de l'argent*» de Scorsese en 1986. Mais c'est surtout un écrivain aux multiples succès, parmi lesquels «*Les seigneurs*», paru dans la collection 10-18. Le cadre : New York, le Bronx en 1962. Richie Gennaro, rital de 17 ans, seigneur de la guerre et leader des «*Vagabonds*»,

tente de s'imposer face aux bandes rivales. Le livre met en présence de très nombreux personnages les uns plus hauts en couleurs que les autres. C'est le cas de Joey Capra, une flèche, «*petit, sec, musclé, toujours en mouvement, à cli-gner des yeux, à fumer, à mastiquer... Il ne flemmardait jamais, il était toujours en action... D'un seul coup, il démarrait comme le Bip-Bip des dessins animés, c'était un besoin chez lui. De l'énergie brute, à l'état pur...* ». Des seigneurs, il n'en manque pas dans le livre de Richard Price. Et le jeune Richie a tout à apprendre. La flambe, la drague, la biture, les tubes d'un jour, les étreintes frénétiques, la violence, dans une écriture alerte et prenante.



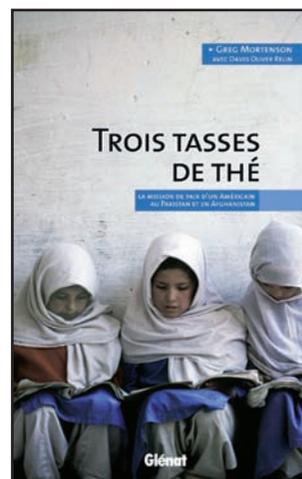
AIMER SANS PEUR ET SANS REPROCHE...



C'est le roman le plus touchant et le plus réussi de Jean-Marc Parisi «*Les aimants*» aux éditions Stock. L'auteur écrit superbement : «*Nous nous aimions sans peur et sans reproche, sans éprouver le besoin de nous le dire. On se foutait la paix avec l'amour. Je me demande même si on savait qu'on s'aimait* ». Voilà de quoi vous donner l'envie de lire ces 108 pages de fidélité et de nostalgie...

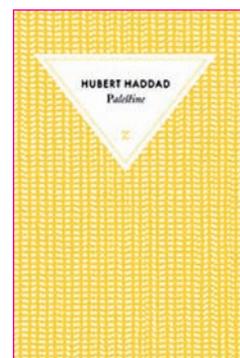
VOYAGE

L'alpiniste Greg Mortenson a tiré le meilleur d'une escalade malheureuse au sommet de l'Himalaya dont il a réchappé par miracle. Recueilli et secouru par une population d'une extrême pauvreté, il apprend dans un village perdu du Karakoram cet enseignement local : «*La première fois que tu bois un thé avec un Balti, tu es étranger. La deuxième fois, tu es l'invité d'honneur. La troisième fois, tu fais partie de la famille.* » C'est l'idée-force du livre de Greg Mortenson, «*Trois tasses de thé*», Editions «*Les Glénat*». Une formidable aventure l'attend en Afghanistan et au Pakistan.



DANS LA PEAU D'UN PALESTINIEN

Le jury du Prix Renaudot a, cette année, pour la première fois, décerné un prix à un livre de poche. Il a récompensé «*Palestine*» d'Hubert Haddad. Quelque part en Cisjordanie, c'est l'histoire d'un Israélien qui se met dans la peau d'un Palestinien et épouse les souffrances de tout un peuple... pour terminer kamikaze ! Extrait : «*Dans un autobus emprunté au hasard, avenue Jéricho, entre la grotte de Jérémie et le musée Rockefeller, après une déambulation terrifiée le long des remparts, il s'efforce de maîtriser son souffle au milieu de touristes et d'une classe d'enfants revenue d'excursion. L'épaisse illusion d'être ne mérite aucun trouble. La buée sur la vitre cache le vide du ciel... Le mécanisme est désormais opérationnel, il ne lui reste plus qu'à l'activer. Un fil traverse la doublure de son blouson. Il tient au creux de la paume un minuscule boîtier muni d'une sorte de commutateur... Il observe les passagers massés autour de lui... Un malaise somnolent se dégage de cette promiscuité... Maintenu par des bandes adhésives, la large ceinture caoutchouteuse colle à sa chemise. La sueur perle dans son dos. Il effleure du revers de l'index la pression du détonateur...* ». Lisez «*Palestine*» d'Hubert Haddad. C'est en livre de poche.



Cap nautic

Pôle d'excellence "Nautisme & Plaisance" en Corse

La **Collectivité Territoriale de Corse**
sera présente au

Salon Nautique de Paris
du **04** au **13 décembre 2009**

Paris Expo - **Porte de Versailles**
Porte L - Hall 1 - Allée R - Stand n°59

Collectivité Territoriale de Corse

Cap
Nautic

www.corse.fr



Collectivité
Territoriale
de Corse